

# Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes **Troisième réunion de proximité** Ault, le 1<sup>er</sup> juillet 2010

## **Introduction**

*Les échanges sont animés par Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).*

### **Chantal SAYARET**

Mesdames, Messieurs, avant toute chose, il ne m'appartient pas de vous souhaiter la bienvenue, mais à Madame le Maire, à qui je demande de me rejoindre puisqu'elle a la gentillesse de nous accueillir dans cette salle. Madame le Maire.

### **Marthe SUEUR, Maire d'Ault**

Mesdames et Messieurs, bienvenue à tous. La commune d'Ault, en mon nom, est très satisfaite de vous accueillir ce soir dans le cadre du débat public, outil nécessaire de démocratie et de proximité, sur le projet du parc éolien des deux côtes porté par La Compagnie du Vent, filiale du groupe GDF-SUEZ, qui s'affiche comme un défi énergétique et climatique. Dans le cadre de ses engagements internationaux, la France s'est fixé des objectifs ambitieux de développement de ses capacités de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et notamment d'énergie éolienne, la filière *offshore*, l'éolien maritime sur l'éolien terrestre étant dorénavant privilégiés.

Ce projet divise souvent l'opinion en déclenchant souvent des polémiques que nous pouvons classer en deux champs principaux : d'une part, les aspects technico-économiques, potentiels réels, efficacité économique, utilité énergétique ; d'autre part, les questions d'environnement et de paysage. Ces deux groupes de questionnements sont généralement portés par des familles d'acteurs différentes : énergéticiens, acteurs économiques dominants pour les premiers, riverains de parcs éoliens ou habitants de communes concernées par un projet, naturalistes, chasseurs pour les seconds.

Le débat sur le projet qui nous réunit ce soir arrive aujourd'hui à mi-parcours. Il a déjà rassemblé plus de 1 000 personnes depuis la séance d'ouverture au Tréport et atteint plus de 2 000 internautes, ce qui témoigne du grand intérêt suscité.

Chacun de nous, pro ou anti-éolien, attend donc des réponses concrètes à ses interrogations sur le projet de La Compagnie du Vent. Je me pose en candide afin d'amorcer le débat, notamment ce qui concerne les enjeux énergétiques. Pourquoi développer en priorité la production éolienne, alors que les perspectives de développement de l'hydroélectricité sont désormais limitées et que les autres sources d'énergie renouvelable reposent sur des techniques encore émergentes ou sur des gisements limités ?

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
S'agissant des enjeux industriels, le marché potentiel de l'éolien en mer, dans le monde, paraît considérable. Certes, la France dispose en matière d'énergie et de travaux *offshore*, des compétences de très bon niveau. Ces industriels souhaitent s'étendre vers de nouveaux marchés. Plusieurs opérateurs nationaux ont marqué leurs ambitions pour ce domaine. De quelle façon se positionne le projet de La Compagnie du Vent pour se démarquer de ses concurrents ?

Concernant les enjeux maritimes, nous savons que les parcs éoliens sont implantés sur des espaces maritimes dont la gestion est assurée par l'Etat. La question du développement de la filière est donc un enjeu majeur en matière de politique maritime. A-t-elle fait l'objet d'une réflexion globale sur la gestion de la mer et sur le développement de son exploitation ? Je pense en particulier au secteur de la pêche.

En ce qui concerne les enjeux socio-économiques, outre les enjeux spécifiquement maritimes, quels seront les enjeux pour le territoire et les communes proches des zones maritimes où sera déployé le parc éolien, en termes de retours économiques directs que sont la taxe spécifique et son mode de répartition, référence du décret n°2008-851 du 16 août 2008 ? Cette taxe spécifique d'installation d'éoliennes *offshore* pourrait rapporter 12 000 euros par mégawatt et par an, soit environ 8,5 millions d'euros. Cette manne reviendrait pour 50 % à un fond départemental pour le développement des activités de pêche et de plaisance et pour moitié aux communes littorales concernées, en fonction de l'éloignement par rapport au projet et du nombre d'habitants. Nous demandons instamment que soit également pris en compte le critère du linéaire de notre façade maritime côtière et une compensation, afin d'harmoniser toutes les communes impactées selon les ressources de leur territoire et leurs origines, urbaine ou rurale, qui sont plus défavorisées.

Concernant les emplois de construction, exploitation et maintenance, j'insiste sur le fait que la commune d'Ault est au cœur d'un bassin d'emploi très fragile. Nous avons un besoin fort de consolider les filières d'excellence et de structurer de nouvelles filières pour le développement du territoire. Déjà, la Communauté de Communes Bresle Maritime a réalisé, en collaboration avec la CCI Littoral Normand Picard, la construction d'une pépinière d'entreprises spécialisée dans les énergies renouvelables.

Quels impacts sur les activités du tourisme et celles de loisir de la mer ? Quels sont les enjeux environnementaux sur la faune et la flore, Quel est l'impact visuel ? Quelles incidences sur les paysages et notamment sur le site classé de la baie de Somme, Ault se situant à la portée de l'entrée sud ?

Mesdames, Messieurs, ce soir, il vous est donné de vous informer sur tous ces aspects du projet qui sera déployé au large de notre littoral. Je compte sur vous pour vous exprimer et mettre vos observations et suggestions en toute sérénité. Vous êtes les acteurs de ce débat public. Les membres de la commission et les techniciens sont à votre écoute, après qu'ils se soient présentés à vous. Pour conclure, sachez que ce dossier particulièrement sensible est suivi avec rigueur et objectivité et fera l'objet de la plus grande vigilance de notre part.

## **Chantal SAYARET**

Merci beaucoup Madame le Maire de vos propos, non seulement aimables, mais argumentés et positionnés. Merci beaucoup. La tonalité est donnée. Vous avez dit que nous sommes à mi-parcours. Nous sommes à mi-représentation de la Commission Particulière du Débat Public. Je vais d'abord vous demander d'excuser Philippe Marzolf, président de cette Commission Particulière du Débat Public, en charge de ce projet présenté par La Compagnie du Vent. Il est par ailleurs Vice-

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
président de la Commission Nationale du Débat Public. C'est pour des raisons très matérielles et très mécaniques, liées à un moyen de transport, qu'il n'a pas pu nous rejoindre ce soir. Soyez assurés qu'il en est tout à fait désolé. Nous excusons par ailleurs Thierry Masnou qui était engagé dans une réunion importante pour laquelle il n'a pas pu se libérer. Je vais passer la parole à Alain Brisac pour qu'il se présente.

### **Alain BRISAC**

Bonsoir. Je suis Alain Brisac, je suis membre de la Commission Particulière du Débat Public. En deux mots, je suis ingénieur de formation. J'ai surtout exercé dans la grosse industrie mécanique et électromécanique. Puis, je suis devenu responsable de ressources humaines. Je suis maintenant médiateur, particulièrement dans des problèmes de conflits sociaux. Ce n'est pas pour cela que je suis là ce soir.

### **Chantal SAYARET**

En ce qui me concerne, je m'appelle Chantal Sayaret, je suis membre de la Commission Particulière du Débat Public. Je suis havraise et j'ai exercé un mandat local au niveau de la commune et de la Communauté d'agglomération. Professionnellement, je suis enseignante en droit public et en droit de l'environnement. Voilà qui nous sommes.

Vous avez sous les yeux – j'espère que vous pouvez le voir, malheureusement, nous ne pouvons pas faire mieux – une vue absolument splendide, mais la lumière obscurcit quelque peu le tableau.

Vous avez sous les yeux le programme de la réunion. La première partie sera consacrée à la présentation des enseignements tirés des premières réunions. En effet, nous sommes à mi-parcours. Un certain nombre de réunions se sont déroulées et la Commission Particulière du Débat Public en a tiré quelques enseignements. A la suite de cette présentation plus rapide que le texte que vous aurez sous les yeux, je vous proposerai d'échanger, de poser des questions et de donner votre opinion. Nous passerons ensuite à la deuxième partie, avec cette fois-ci une animation de La Compagnie du Vent, maître d'ouvrage comme vous le savez de ce projet. Elle va nous faire quelques propositions, avant d'aller vers une troisième partie, toujours avec La Compagnie du Vent qui présentera les impacts visuels, plus précisément dans la commune dans laquelle nous sommes, toujours avec des phases d'échanges avec le public.

Je vous présente un peu les règles du jeu. Pour que l'on puisse s'entendre – c'est le but premier de cette réunion – on s'écoute, on prend la parole. Je vais sans doute être un peu lassante, mais s'il vous plaît, à chaque fois que vous prenez la parole, ayez la gentillesse de tenir le micro près de votre bouche pour être entendu, de dire votre prénom et votre nom et qui vous êtes, tout cela pour les enregistrements.

Quelques propos de rappel pour certains et peut-être de découverte pour d'autres. La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante, qui, de par la loi de 2002, peut être saisie par un maître d'ouvrage, ici en l'occurrence La Compagnie du Vent, lorsque le projet dépasse le seuil de 300 millions d'euros qui a été fixé par un décret. La saisine est donc obligatoire.

Cette Commission Nationale du Débat Public est chargée d'organiser la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ayant un intérêt national. Que fait cette Commission Nationale ? Lorsqu'elle est saisie, elle décide d'organiser ou non un débat public. Je

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
ne vais pas aller plus loin. Il est clair que pour le projet éolien au large du Tréport, la Commission Nationale du débat public a décidé d'organiser un débat public. Cette même Commission Nationale du Débat Public nomme ensuite un président – j'ai cité Philippe Marzolf – et les autres membres de la Commission. Cette Commission organise le débat – c'est son objet – en toute neutralité, en toute impartialité, en toute transparence. Une parole vaut une autre parole. Ce qui est important, c'est d'être dans l'argumentation. Ce débat se situe en amont de toute décision prise par le maître d'ouvrage.

Ce débat public a pour objectif de permettre – je reprends les propos qui ont été tenus par Madame le Maire – au public de s'informer sur le projet, d'obtenir des réponses aux questions qu'il se pose et de donner son avis sur l'éolien en mer, sur les caractéristiques et sur les conditions d'implantation.

Toujours fixé par un processus législatif, dans les deux mois qui suivent le débat, la CPDP doit publier un compte rendu que nous élaborons au fil de nos rencontres, au fil de nos réunions. La Commission Nationale du Débat Public publie ensuite un bilan. Dans les trois mois qui suivent le bilan fait par la Commission Nationale du Débat Public, le maître d'ouvrage, c'est-à-dire La Compagnie du Vent, rendra publique sa décision. On a des précédents dans l'organisation de débats publics. Rendre publique sa décision signifie que le maître d'ouvrage va dire qu'il renonce au projet ou qu'il le fait dans telles ou telles conditions. Il y a donc bien ces possibilités de maintien, de modification et d'abandon.

Le débat qui nous concerne se déroule du 28 avril au 10 septembre, avec une suspension estivale du 13 au 30 août. Les questions qui ont été posées depuis le début et que je reprends sont les suivantes. Faut-il développer l'éolien en mer au large des côtes normandes et picardes ? Ce sont des questions. Je ne réponds pas, je pose des questions. S'il faut le faire, à quelles conditions ? Quelles conditions doivent régir ce projet ? Le projet présenté par La Compagnie du Vent répond-il à ces conditions posées ?

Où en sommes-nous ? Douze réunions publiques ont été décidées. C'est la Commission Particulière du Débat Public qui s'est organisée de cette façon. Il y a eu une réunion d'ouverture et il y aura une réunion de clôture qui aura lieu au mois de septembre. Cinq réunions thématiques ont eu lieu. Nous allons essayer de vous en donner les enseignements pour ceux qui n'ont pas pu suivre tous les débats par internet ou physiquement. Il y a maintenant des réunions de proximité, des réunions plus générales qui permettent de ne pas se cloisonner à une thématique précise. Ensuite, il y aura la réunion de clôture. Une permanence est assurée de 16 heures à 18 heures chaque après-midi qui précède la tenue de ces réunions publiques. A ce jour, depuis le début du débat, 1 000 participants et 2 000 internautes ont participé à ces rencontres.

Je vous parlais d'enseignements provisoires et évolutifs des premières réunions qui se sont tenues et qui étaient à l'écoute du public. J'insiste sur le caractère provisoire et évolutif. Nous sommes en construction du compte rendu et cette évolution tient compte de tout ce qui est dit dans la salle et à la tribune puisque le maître d'ouvrage est également concerné.

## Présentation des enseignements tirés des six premières réunions

*Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public*

*Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public*

### **.I Opportunités de l'éolien en mer**

#### **Chantal SAYARET**

D'abord, un rappel a été fait des objectifs du Grenelle concernant l'éolien d'ici 2020. La part des énergies renouvelables dans la consommation totale du pays doit être portée à 23 %. Ont été ensuite abordés le contexte et les procédures d'implantation des parcs. La Manche comporte des zones techniquement favorables. La concertation sur les zones propices à l'éolien en mer est en cours. Des appels d'offres seront lancés par le Ministère avant la fin 2010. Il y a eu l'affirmation de constitution de garanties financières qui couvrent le démantèlement total des éoliennes après fonctionnement et après arrêt. Enfin, la fiscalité a été abordée. Ici, vous avez en particulier l'exemple du projet Large.

Quelques éléments sur l'éolien en mer. Là encore, j'espère que vous pouvez lire, je vais faire une lecture un peu rapide. L'éolien en mer est présenté comme une technique mature, même si le rendement peut encore être amélioré. Comme nous le savons tous ici, le vent souffle plus régulièrement sur mer que sur terre. Les éoliennes produisent 90 % du temps, soit l'équivalent de 5 mois par an à pleine puissance, ce qui correspond à un taux d'efficacité de 42 %. A titre de comparaison, pour le nucléaire, le taux d'efficacité maximum est de 85 %. Le vent est plus fort à cinquante ou à cent mètres d'altitude qu'au niveau de la mer.

L'éolien est une énergie dont on sait équilibrer la production en France. Il n'y a pas besoin, jusqu'à 20 000 mégawatts d'éolien, d'installer de mégawatts thermiques complémentaires. Ces propos sont tenus par le réseau de distribution, RTE, qui est doté d'un système de prévisions efficace qui est le système IPES et qui lui permet de réduire le risque des aléas.

Le tarif d'achat est supérieur au tarif moyen de l'électricité, avec un surcoût supporté par le consommateur. J'entends les rires. Je ne fais que reprendre les enseignements qui ont été tirés par la Commission et ce ne sont pas mes propres propos. Enfin, le raccordement est possible au poste électrique de Penly.

Je réponds à Monsieur que je sentais dans la disposition d'intervenir. Si vous en êtes d'accord, on présente les enseignements et on ouvre le dialogue ensuite.

Si on veut récapituler en quelque sorte, à ce jour, les arguments favorables et les arguments contraires, on peut faire une première liste que vous avez sous les yeux.

- Le développement des énergies renouvelables est jugé indispensable dans la logique du Grenelle.
- Ce projet favorise le développement d'une filière industrielle qui se caractérise par des retombées en termes d'emploi, ainsi que des retombées fiscales.

Quels sont les arguments défavorables que nous avons pu entendre tout au long de ces réunions ?

- Vives craintes exprimées d'une perte de zones de pêche et une modification des traditions de pêche.
- Risque de collisions, problème de sécurité, voire de marée noire avec impact sur le refroidissement de la centrale nucléaire.

Tout cela, ce sont des éléments que nous avons relevés. Ce ne sont pas des propos de la Commission Particulière du Débat Public, mais ce que nous avons relevé dans ce qui a été dit par l'ensemble des acteurs, de la population.

- Danger des mines.
- Crainte d'une prolifération de projets d'implantations d'éoliennes en mer et donc d'impacts sur la zone concernée.
- Craintes exprimées en ce qui concerne le tourisme, essentiellement lié à la pêche.
- Crainte pour la navigation de plaisance en matière de sécurité.
- Crainte pour les paysages. On va reprendre cela avec les réunions thématiques.
- Crainte pour la faune (poissons, mammifères marins, oiseaux migrateurs) et pour la flore.
- Précipitation de la procédure de décision, alors que les objectifs du Grenelle sont à échéance de 2020. « Il n'y a pas d'urgence ». Quand il y a des guillemets, cela veut dire que quelqu'un s'est exprimé très clairement sur ce sujet.
- Crainte de confier au privé un grand projet énergétique.
- Regret de la concentration de la production d'électricité sur ce territoire.

Nous reprenons maintenant rapidement les réunions thématiques. La première réunion thématique portait sur l'impact du projet des deux côtes – nous parlons bien de projet – sur la pêche et les activités professionnelles de la mer.

## **.II Impact sur la pêche et les emplois**

### **Chantal SAYARET**

Il a pu être relevé que la Manche était un espace maritime étroit et extrêmement fréquenté. 600 navires sur le rail. D'où des problèmes de sécurité, voire des risques d'accidents.

Si elle est très fréquentée, la Manche est également riche en ressources halieutiques. En Haute-Normandie, 136 navires dont 3 bateaux-usines pêchent 55 000 tonnes de poissons et de coquillages. Donc une forte activité pêche. Au Tréport, 70 navires, majoritairement de moins de 12 mètres, pêchent 3 730 tonnes. Toujours à propos de cette activité pêche, il est relevé qu'un emploi en mer génère de 2,5 à 3 emplois à terre, selon les différentes estimations. Même si les exemples ne sont pas systématiquement transposables, il est à noter que les pêcheurs danois ont pratiqué, pour le second parc éolien Horns Rev II qu'un certain nombre d'entre nous ont pu visiter, un dialogue utile sur les zones de pêche, sur la ressource halieutique, sur la sécurité, sur les compensations

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP financières. Ces pêcheurs danois ont constaté un impact limité sur les poissons et l'activité de pêche, mais encore une fois, la transposition en France est contestée.

Toujours sur la même thématique, les pêcheurs sont opposés au projet qui supprimait 72 kilomètres carrés de zones de pêche au chalut. En outre, les pêcheurs craignent la création de champs magnétiques nuisibles aux migrations de bancs de poissons. Ils craignent que les écrans radars soient masqués par les éoliennes, notamment par rapport aux bateaux qui se trouvent à l'arrière du parc éolien. Ils craignent que la réalisation de ce projet modifie les frayères et les migrations de bancs de poissons. Ils redoutent de plus une multiplication des parcs sur la zone et contestent les protocoles d'étude appliqués sur les ressources halieutiques. Pour d'autres, ce parc est une opportunité de développement majeur, avec des emplois de marins spécialisés et bien rémunérés. Ces paroles ont été bien sûr toutes prononcées.

Pour parfaire ce qui est dit sur cette thématique, les pêcheurs restent opposés au projet. Toutefois, le Comité National des Pêches et le Comité Régional des Pêches expriment que si ce projet devait se réaliser, il devrait répondre aux conditions suivantes :

- une concertation très en amont ;
- une disposition des éoliennes qui garantisse la sécurité et un périmètre de parc le moins pénalisant possible pour la pêche ;
- des câbles de très bonne qualité systématiquement ensouillés et contrôlés pour éviter tout accident ;
- l'immersion de récifs artificiels, étudiée au cas par cas en accord avec la pêche professionnelle.
- la réalisation d'études en collaboration avec les professionnels de la pêche, des études qui concerneraient les risques, les impacts socio-économiques et environnementaux, ainsi que le suivi de ces études ;
- une augmentation des quotas en cas d'augmentation de la ressource dans le parc ;
- des indemnités pour couvrir le manque à gagner durant le chantier ;
- un reversement effectif d'une partie de la taxe aux organisations professionnelles ;
- privilégier les pêcheurs basés sur place et les pêcheurs à l'année.

Quelles sont les réponses de La Compagnie du Vent ? Les modalités d'ensouillage des câbles et les conditions de navigation et de pêche à l'intérieur du parc seront décidées par une Grande Commission Nautique. En matière de sécurité, La Compagnie du Vent répond que plus de mille éoliennes fonctionnent en mer en Europe, sans accident majeur constaté. Un éloignement suffisant des éoliennes du rail de navigation, un balisage approprié et des moyens d'information et d'assistance éprouvés permettent de pallier à ce risque d'insécurité et sont prévus.

Concernant la modification des frayères, La Compagnie du Vent propose la mise en place de récifs artificiels dans et hors du parc. Sur l'élaboration des protocoles d'études, La Compagnie du Vent souhaite une collaboration avec les pêcheurs pour préciser la zone d'implantation et l'agencement du parc. S'agissant de l'opportunité, l'activité éolienne serait source de diversifications pour les

La deuxième thématique évoquée et travaillée par différents partenaires et différents acteurs est la thématique de l'emploi et de la formation. Sur l'emploi, quelques chiffres ont pu être relevés. 150 entreprises françaises sont actives dans l'éolien. Il faut, nous dit-on, 200 nacelles par an durant trois ans pour démarrer une filière industrielle d'assemblage. Il en faut moins pour les autres composants de l'éolienne. L'éolien en mer permettrait, selon une étude qui est citée ici, Syndex, de créer 6 000 emplois directs et 21 000 emplois indirects d'ici 2020 si on atteint les objectifs du Grenelle de l'environnement. Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand Picard, 84 entreprises de Normandie, Picardie et du Nord Pas-de-Calais sont intéressées par le projet. Pour La Compagnie du Vent, le projet créerait de 650 à 900 emplois directs, plus les emplois indirects, durant 3 ans pour la construction, puis 50 emplois directs et indirects durant le fonctionnement du parc en matière de maintenance. Voilà les enseignements que nous avons pu retirer.

En ce qui concerne la formation, nous avons pu noter qu'une filière de formation dynamique se met en place en Normandie et en Picardie.

Sur cette thématique, des objections ont été présentées concernant la transposition des expériences à l'étranger, par crainte que les emplois supprimés, directs et indirects, soient sous-évalués, par crainte que la main-d'œuvre soit majoritairement extérieure au pays, la filière n'étant pas maîtrisée en France. Les pêcheurs sont inquiets et restent opposés au projet. Ils veulent rester des pêcheurs. Ils ne veulent pas de subventions, mais un droit à exercer leur métier, un droit au travail. Ils déplorent que l'on parle d'emplois nouveaux et non des emplois perdus. Ils craignent que le projet ne génère pas ou peu d'emploi local. Ils s'inquiètent du devenir des 250 marins et des 1 000 emplois à terre liés à la pêche côtière.

Je ne ferai pas de commentaire sur cette diapo. C'étaient simplement des exemples d'emplois liés à l'éolien qui ont été créés dans la ville de Montdidier, à Brême et à Esbjerg.

### **.III Impact sur la faune et la flore**

#### **Alain BRISAC**

Si vous le voulez bien, on va aborder maintenant les deux derniers grands thèmes de nos réunions précédentes, dans la première partie de ce débat. C'est ce que nous avons retenu de ce qui nous a été dit des incidences possibles de l'implantation du parc sur la faune et la flore et sur le tourisme et les paysages.

S'agissant de la faune et de la flore sous-marine – il s'agit toujours de la restitution de ce que nous avons reçu – tout le monde est assez d'accord pour dire que les conséquences sont difficiles à établir. Le principal impact serait pendant la période des travaux, c'est-à-dire pendant les trois premières années. Il y aurait clairement, au pied des éoliennes, ce qu'on appelle un panache turbide dû au remuement du sol sous-marin, le retour à la normale pouvant prendre plusieurs années, jusqu'à dix ans éventuellement. Cela dit, il nous a été dit aussi par le GEMEL, qui est un organisme tout à fait reconnu, que durant l'exploitation, donc pendant une période de vingt à trente ans, les enrochements des mâts des éoliennes et éventuellement des récifs artificiels supplémentaires favoriseraient l'accrochage de moules, de crabes et de certains poissons, mais que l'augmentation

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
de matières organiques qui en résulte pourrait perturber d'autres poissons. C'est donc un sujet difficile qui nécessite probablement des études complémentaires.

Concernant les oiseaux, tout le monde sait que la Manche est un couloir migratoire majeur. Les gens qui s'intéressent aux oiseaux expriment ainsi de nombreuses craintes sur la perturbation que le parc pourrait apporter aux migrations et expriment très clairement le danger de collisions entre ces oiseaux et les éoliennes, les craintes étant redoublées en cas de multiplication des parcs. Au Danemark, puisque nous y sommes allés deux fois et que cet exemple présente quand même un grand nombre de points de comparaison d'intérêt, les études de suivi menées sur les parcs Horns Rev I et II dont nous avons déjà parlé, montrent un impact limité sur les mouvements des oiseaux. Les ornithologues spécialistes observent que pour l'essentiel, les oiseaux contournent les parcs. Ceci est contesté, mais c'est ce qui nous a été dit. Sur une année, sur un passage de 250 000 oiseaux, il y aurait eu 47 collisions.

### **Chantal SAYARET**

Monsieur, restez là. Sans doute êtes-vous arrivé un peu en retard ou je me suis mal exprimée, mais je vous ai accueillis en vous disant que nous allions partager tout ce qui a été dit durant les réunions précédentes. C'est un partage. Ce ne sont pas les propos de la Commission Particulière du Débat Public. C'est ce que nous avons entendu. C'est un peu long, mais on essaie de résumer ce que vous avez sous les yeux. C'est nécessaire parce que c'est un exercice de la démocratie. Tout cela a été dit. Ensuite, on vous donnera la parole. Si vous le voulez bien, nous allons entendre Monsieur Alain Brisac qui va nous parler des enseignements des autres réunions thématiques et nous serons bien sûr là pour vous entendre, à plusieurs reprises. Merci, Monsieur.

### **Alain BRISAC**

Comme cela nous a été dit à plusieurs reprises, les études d'impact qu'a menées La Compagnie du Vent sont jugées insuffisantes par certains spécialistes, pêcheurs, chasseurs et associations, pas toutes, mais certaines. Les critiques portent sur l'absence d'observation de certains oiseaux, la bernache cravan notamment, sur un trop faible nombre d'observations et sur des méthodes de suivi insuffisantes, les observations ayant été faites par avion et par radar et non par bateau. Tous souhaitent des études plus approfondies.

La Compagnie du Vent répond à cet égard que les études qu'elle a effectuées sont parmi les plus pointues menées jusqu'à présent en France. Elles suivent les protocoles européens. Elle constate que le débat fait ressortir la nécessité d'approfondir ces études, de façon à élaborer un projet qui soit le plus viable possible. Elle s'engage à mener des études complémentaires et à établir, avec les professionnels, un protocole d'étude sur les oiseaux. Elle propose de créer un comité de suivi avec une présidence tournante, analogue à ce qui a été fait dans le domaine de l'exploitation des granulats avec le groupement d'intérêt scientifique.

## **.IV Impact sur le paysage, le tourisme et les autres activités**

### **Alain BRISAC**

Nous terminons maintenant avec l'impact éventuel du projet sur le paysage et le trait de côte. Pour les paysages, il faut examiner d'abord ce qui se passe de jour, de nuit et nous parlerons ensuite du trait de côte. De jour, c'est un fait : une éolienne de 150 mètres située à 14 kilomètres se présente

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
comme une allumette d'un centimètre située à un mètre. C'est visible. Faites l'expérience vous-mêmes. Un centimètre à un mètre, ça se voit. Cela dit, cela dépend des conditions et La Compagnie du Vent y reviendra tout à l'heure. A cet égard, nous vous présenterons des images de ce qui existe en réalité. Puis, La Compagnie du Vent vous présentera également des simulations.

Les simulations qui sont présentées par La Compagnie du Vent sont contestées par beaucoup. Ils considèrent que le point de vue est trop bas car il est évident que lorsqu'on monte sur les cent mètres des falaises d'Ault ou du Tréport, l'image n'est pas la même. Ils considèrent que les photomontages sont fallacieux. La perception peut être ressentie de manière différente. Elle est subjective. Elle est jugée par certains totalement insupportable et par d'autres acceptable. Voilà ce que nous pouvons restituer de ce qui nous a été dit. C'est un sujet qui n'est pas simple.

De nuit, les éoliennes seraient balisées bien normalement, à la fois pour les bateaux et pour les avions. Le balisage maritime est bien défini. Ce sont des feux jaunes aux angles du parc et en certains points des longs côtés, tous les deux ou trois mâts, à hauteur d'une quinzaine de mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce sont des balises jaunes que tout le monde connaît dans le système cardinal. Le balisage aéronautique n'est quant à lui pas défini parce que la DGAC le spécifie pour chaque projet. Ce serait en tête de nacelle, ce seraient des feux rouges à éclats. Certains s'accordent à dire qu'il serait préférable qu'ils soient synchronisés. Comme nous le verrons sur les vidéos qui vous seront présentées, de nuit, par temps clair, on les voit de très loin, comme des bouées en mer.

La préservation du trait de côte est un gros problème dans la région. Je ne vais pas vous l'apprendre. Nous avons retenu qu'un grand nombre de personnes demandent que les retombées financières de la taxe dont nous avons parlé à deux ou trois reprises soient en grande partie accordées à la préservation du trait de côte, ainsi qu'à des projets environnementaux.

Concernant le tourisme, la baie de Somme voisine attire des millions de visiteurs par an. C'est un tourisme nature. Les gens viennent parce que c'est protégé, parce qu'il n'y a pas eu de bétonnage, etc. C'est un tourisme populaire et de toute l'année. La baie est belle parce que préservée. Les touristes viendront-ils aussi nombreux si le parc s'implante ? C'est la question qui a été posée et que nous restituons. Par ailleurs, le Tréport attire pour son port de pêche. Pour certains, si la pêche décline, le tourisme suivra le même sort, les deux choses étant liées. D'autres considèrent que la création du parc pourrait provoquer un effet de curiosité provisoire et permettre de nouvelles activités touristiques.

En matière de navigation de plaisance – on a beaucoup parlé de la pêche, mais il faut aussi parler de la navigation de plaisance – tout le monde est d'accord pour dire que le projet n'aurait pas de conséquence sur la plaisance côtière. Je rappelle que les premières éoliennes seraient à 14 kilomètres, soit à 8 ou 9 milles du littoral. Pour la pêche plaisance, un risque nous a été signalé parce que le parc pourrait constituer un point d'attraction et les bateaux pourraient aller plus loin que ce que leur permettent des règles raisonnables de sécurité de navigation. Pour la plaisance au large, le projet pourrait causer également des problèmes, en cas de mauvais temps, de détermination de routes de fuite. Quand il faut rallier Dieppe ou Le Tréport par gros temps, en particulier par temps de brouillard ou de nuit, le parc constituerait un obstacle. Il serait signalé sur les cartes, balisé, etc. mais cela pose quand même des problèmes.

En matière d'immobilier, pour finir, certains croient voir les prémices d'une baisse de l'immobilier depuis l'annonce du parc. D'autres constatent que les craintes élevées il y a trente ans à l'annonce de la centrale de Penly se sont révélées infondées. Voilà ce que nous avons constaté.

Je reviens au panache turbide. La Compagnie du Vent, d'après ses études, dit que la quantité de sédiments arrivant vers la baie de Somme, puisqu'il y a le problème de l'ensablement, ne serait pas augmentée par l'implantation du parc. Elle a fait des études approfondies dont elle parlera. Je ne dis pas qu'elle les détaillera parce que nous n'aurons pas le temps, mais elle en parlera. Les processus hydro-sédimentaires littoraux ne seraient pas modifiés. Il n'y aurait donc pas d'impact sur le trait de côte, même si on ne peut pas dire bien sûr que le problème n'existerait plus.

En ce qui concerne l'immobilier, une étude aux Etats-Unis portant sur 7 500 transactions immobilières au voisinage de parcs terrestres a montré qu'il n'y aurait aucune incidence statistique. Comme dans toute étude dans cette matière, il y a des plus, il y a des moins, mais au global, il n'y aurait pas d'incidence sur le prix de l'immobilier.

La Compagnie du Vent se dit prête – je crois que c'est très important – à étudier les propositions de participation des citoyens et des collectivités locales et territoriales à l'investissement et à l'exploitation de cet investissement, comme cela se fait déjà en certains endroits. Place au débat.

### **Chantal SAYARET**

Merci beaucoup. Je sais que la présentation a été un peu longue, mais je voulais quand même vous dire qu'ici, il y a beaucoup de personnes qui ont travaillé. J'en profite pour donner un coup de chapeau – je ne sais pas si cela a été fait, mais j'ai envie de le faire – à toute l'équipe technique qui prépare régulièrement les salles. Vous vous doutez que cet après-midi, ils ont particulièrement travaillé sous la chaleur. Je leur adresse mes remerciements. Cela me permet notamment de présenter une équipe d'hôtesse à qui je demanderai de bien vouloir passer le micro à ceux qui prendront la parole. Si ces équipes techniques et la Commission Particulière du Débat Public s'investissent dans ces débats, c'est qu'elles croient à la démocratie. La démocratie, c'est d'abord l'écoute de l'autre.

Si la présentation a été un peu longue, nous vous avons dit que notre volonté était de partager, avec beaucoup de respect, ce qui a été dit précédemment. Cela ne veut pas dire que nous acquiesçons à tout. Nous sommes neutres et indépendants. Nous sommes véritablement indépendants de La Compagnie du Vent qui a son rôle à tenir, mais qui n'est pas le nôtre. Il est tout à fait important que nous restituions aujourd'hui ces enseignements – vous arrivez dans l'histoire du débat à mi-parcours ou vous y étiez depuis le début – qui vont vous permettre de réagir. Véritablement, je crois que l'écoute doit être grande. Vous avez écouté non pas la Commission Particulière, mais ce qu'ont dit les acteurs, ce qu'a dit la population concernée. Maintenant, nous vous écoutons, avec une règle du jeu. Je vais demander qui prend la parole. Pour poser des questions, pour donner son opinion, la règle du jeu est toujours la même : vous prenez un micro, vous vous citez, ensuite, on vous écoute et La Compagnie du Vent est là pour vous répondre. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur, s'il vous plaît ?

## **Echanges avec le public**

### **Gérard LATTEUX, habitant d'Ault, chasseur et pêcheur**

Je tiens à m'insurger parce que Madame le Maire a résumé le projet dès le début : le fric ! Ensuite, je voudrais dire un mot pour les marins-pêcheurs. La compagnie génératrice du projet promet la carotte aux marins-pêcheurs, des subventions pour pallier le manque de pêche, mais La Compagnie du Vent n'a pas compris que ce que veulent les marins-pêcheurs, c'est vivre de leur métier et que leurs enfants reprennent leurs bateaux. Ils ne veulent pas être subventionnés comme les chômeurs, comme ceux qui ne travaillent pas, comme ceux qui n'en ont pas la possibilité. Je voudrais vous faire remarquer aussi que La Compagnie du Vent donne une carotte avec notre argent parce qu'on va payer plus cher l'électricité. La Compagnie du Vent fait des cadeaux et c'est nous qui les payons !

La deuxième chose, c'est Monsieur qui en a parlé. Je m'insurge, je suis d'une rage, j'essaie de rester calme, mais c'est très difficile. Le projet se situe dans la zone principale de migration de tous les oiseaux qui viennent de Belgique, de Hollande et surtout de ceux qui migrent, par vent de nord et nord-ouest, d'Angleterre et qui arrivent dans la baie de Somme. On vient nous dire qu'en Hollande, il y a très peu de pertes. C'est vrai qu'on retrouve très peu d'oiseaux au pied des éoliennes. Il faut savoir qu'en mer, il y a un courant de 15 kilomètres à l'heure, Madame. Un oiseau qui tombe, une heure après, est 15 kilomètres plus loin. Dix heures après, il est à 150 kilomètres. Leurs statistiques n'en tiennent pas compte. Il faut savoir aussi qu'à l'endroit où il y a le parc en Hollande, il y avait la plus grosse colonie d'eiders à duvet d'Europe. En 50 ans, 80 % de la population a disparu.

Moi, je me base sur les statistiques sur les lignes électriques pour dire que c'est une honte de mettre un parc éolien dans une zone migratoire. Il faut savoir que les lignes électriques que l'on installe partout tuent plusieurs oiseaux au kilomètre chaque année. Il y a parfois des semaines sans aucune perte, mais sous certaines conditions de brouillard et de lune, les oiseaux se claquent systématiquement dans les câbles et dans les phares. C'est un véritable scandale de tolérer un projet éolien dans la principale zone de migration d'oiseaux d'Europe. Tous ces oiseaux transitent par la Bretagne. Je suis révolté.

Je sais que le projet est ficelé depuis le début, vu les intérêts en jeu. On fait des réunions pour nous amuser, mais tout le monde sait très bien que le projet est déjà décidé par les décideurs, les maires, les conseillers généraux, etc. J'espère bien qu'il y aura des écologistes de terrain, des vrais et non pas des écologistes de salon qui se contentent d'aller voir avec des jumelles trois macareux et de faire signer une pétition. J'espère bien qu'il y aura de vrais courageux, des gens qui iront en petit Bombard la nuit faire péter leurs maudites éoliennes !

C'est un véritable scandale. Qu'on les installe à cent kilomètres en mer. Cela coûtera plus cher, mais ne gênera personne, Madame.

### **Chantal SAYARET**

Merci, Monsieur. Je veux juste donner deux précisions qui concernent la Commission Particulière du Débat Public. D'une part, ce qui a été dit par Alain Brisac n'est pas le produit de la Commission Particulière du Débat Public. Vous dites qu'il a dit ceci, mais il n'est pas l'auteur de ce qu'il a dit.

C'est très important de le dire. D'autre part, si Madame le Maire souhaite s'exprimer, je lui donnerai volontiers la parole puisqu'elle a été mise en cause.

Je voulais vous dire également que je ne peux accepter, Monsieur, ce que vous avez dit sur les pêcheurs. Peut-être étiez-vous trop loin, peut-être ai-je bafouillé, mais j'ai dit à plusieurs reprises que les pêcheurs voulaient vivre de leur travail et non pas de subventions. C'est quelque chose que nous avons entendu.

Par ailleurs, je ne peux vous laisser dire que le projet est d'ores et déjà décidé et ficelé. Pourquoi ? Parce que nous avons des précédents. Un certain nombre de maîtres d'ouvrage de par le territoire français ont renoncé à leur projet, ont changé, ont modifié, ont amendé leur projet. Sinon, nous ne serions pas là. Nous sommes très en amont de la prise de décision. Il est normal que le maître d'ouvrage défende son projet, comme tout à chacun. Vous, Monsieur, vous êtes chasseur, vous défendez le gibier, bien évidemment. Chacun a son point de vue, mais je ne peux pas vous laisser publiquement dire que le projet est totalement ficelé. Voilà ce que je voulais dire pour engager la Commission Particulière du Débat Public.

A partir du moment où Madame le Maire a été mise en cause, je lui donne la parole.

### **Martine SUEUR**

Merci. Tout d'abord, je voudrais dire à Monsieur Latteux que si le projet venait à aboutir, je ne vois pas pourquoi la commune n'en profiterait pas. C'est une chose. Deuxièmement, je tiens quand même à dire qu'avant d'être élue en 2008, nous avons fait un petit questionnaire sur le projet éolien. Les résultats ont donné 68 % pour, 24 % sans opinion et 8 % contre. Vous dites que tout est arrangé avec les maires. Il est inadmissible de dire une pareille chose. Je conteste le déployé de Monsieur Latteux.

### **Chantal SAYARET**

Avant de passer à une autre question, je pense qu'il est important que La Compagnie du Vent réponde à Monsieur. Monsieur a posé une question sur les oiseaux. Je pense qu'il est important que je demande à La Compagnie du Vent de répondre à la question de Monsieur. Il a posé une question et je demande à l'expert de La Compagnie du Vent de répondre. Ensuite, la parole vous sera donnée, Monsieur, sans aucun souci et on s'efforcera de vous donner des réponses. Merci beaucoup.

### **Paul NEAU, bureau d'études ABIÉS**

Je ne suis pas de La Compagnie du Vent, je suis d'un bureau d'études spécialisé dans les questions d'environnement et d'énergie renouvelable. Notre métier est de faire des études d'impact sur l'environnement des parcs éoliens. Dans l'équipe, il y a des paysagistes, des ornithologues. On regarde la question de l'impact sur les oiseaux depuis longtemps. Je peux vous dire que la première personne que j'ai embauchée, c'est un ornithologue. On a un retour d'expérience sur l'impact des éoliennes sur les oiseaux. Comme le rappelait Monsieur, par rapport aux lignes électriques, les chiffres nous disent qu'un kilomètre de lignes électriques haute tension tue entre dix et cent oiseaux par an. Je parle des grandes lignes électriques de 63 000 volts, de 90 000 volts et plus. Vous ne l'avez pas dit, mais pour les routes et autoroutes, ce sont à peu près les mêmes quantités. Sur les

éoliennes, les chiffres que l'on a des observations que l'on a faites sont compris entre un et cinq ou six oiseaux par an et par éolienne. Je vous redis les chiffres que l'on a.

Un élément à retenir par rapport aux collisions entre les oiseaux et les éoliennes, c'est que les oiseaux voient les éoliennes. Le sens le plus développé chez les oiseaux, c'est la vue. Ils ne vont pas voir la ligne électrique et vont se cogner, mais ils voient plutôt bien les éoliennes et savent donc les éviter. Il y a parfois des accidents. Je pourrais vous en parler pendant des heures. Certaines espèces d'oiseaux sont impactées et d'autres ne le sont pas. Par exemple, au sud de l'Espagne, à Tarifa, deux espèces d'oiseaux étaient impactées : le vautour fauve parce que c'est un oiseau balourd qui n'est pas agile et le faucon crécerelle parce que c'est un oiseau qui est très rapide. Les autres espèces n'étaient pas impactées.

### **Chantal SAYARET**

Excusez-moi d'intervenir, mais ici, nous sommes à Ault. Il y a un chasseur du coin. Est-ce que vous pourriez parler des oiseaux qui sont concernés ici ? En Espagne, c'est bien, mais ici, on est à Ault.

### **Paul NEAU**

Ici, deux types de suivis ont été faits. Il y avait le choix entre bateau et avion. Pour une plus grande efficacité, ici, le choix a été de faire les observations par avion. Un avion a donc quadrillé le secteur tous les quinze jours, étalés sur un an. Si on avait voulu faire le quadrillage par bateau, cela aurait pris beaucoup plus de temps et n'aurait pas été obligatoirement plus pertinent. La méthode que l'on a appliquée est celle qui s'applique en particulier au Danemark. On a aussi utilisé des radars pour savoir comment les oiseaux circulent. Il y a des oiseaux que l'on voit et d'autres que l'on ne voit pas parce que les conditions ne sont pas favorables et le radar les détecte. C'est à partir de cela que l'on constate que les oiseaux sont beaucoup concentrés sur le littoral, dans une bande de quelques kilomètres, tandis qu'à plus grande distance, la fréquentation est moindre, même si on est dans un couloir migratoire majeur. Je connais un peu mieux, personnellement, la région Languedoc-Roussillon. On est aussi dans un couloir migratoire et on a un retour d'expérience en la matière. Voilà ce que je peux répondre à cette question relative aux oiseaux et aux éoliennes.

### **Chantal SAYARET**

Vous aurez tous la liberté de poser des questions. Monsieur, si vous voulez bien poser votre question ? Merci.

### **Daniel GEAY, habitant du Bois de Cise, retraité et père de famille**

Je constate que la tribune a la parole depuis plus d'une heure et que la salle a eu la parole pendant cinq minutes. Vous parlez de démocratie, c'est bien, mais il me semble qu'il y a un fort déséquilibre.

Madame le Maire nous dit : pourquoi la commune ne bénéficierait-elle pas de la manne financière que ce projet représente ? C'est à dire que l'on achète les communes en les dédommageant ? Qu'est-ce que c'est que ces histoires d'argent, ces histoires de gros sous ? Cela veut dire qu'il y a

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
des nuisances et pour vous faire taire, on vous donne de l'argent. Est-ce que je me trompe ? Voilà  
les premières interventions que je voulais faire.

On est soucieux des oiseaux, on est soucieux de la faune, on est soucieux de la flore, mais il faut  
aussi penser aux enfants. Qu'est-ce qu'on va leur laisser dans vingt ans ?

Vous dites qu'une éolienne représente une allumette. Si on prend l'exemple des parcs éoliens  
terrestres, au début, les éoliennes n'étaient pas très grandes. Elles sont de plus en plus démesurées.  
Est-ce à dire que l'allumette va se transformer en tronc d'arbre ?

**Chantal SAYARET**

Vous posez la question de la taille des éoliennes.

**Daniel GEAY**

Et aussi, pourquoi tout cet argent ? Pourquoi redistribuer tout cet argent ? A quoi correspondent ces  
histoires de gros fric ? Est-ce pour faire taire les gens ? Est-ce pour acheter les communes ? J'avoue  
que cela a un arrière-goût assez déplaisant.

**Chantal SAYARET**

Merci, Monsieur. Là encore, La Compagnie du Vent va répondre à vos deux questions. Je précise  
simplement que la tribune a eu la parole, comme vous dites, pour restituer ce qui a été dit par la  
population durant les réunions précédentes.

**Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent**

Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Je vais essayer de répondre au maximum de questions qui ont été  
posées par ce Monsieur. Elles sont nombreuses. Beaucoup de réponses ont déjà été apportées lors  
des réunions thématiques précédentes. La CPDP a déjà répondu tout à l'heure en partie à certaines.

Que laissera-t-on à nos enfants dans vingt ans ? La possibilité de démonter les éoliennes quand ils  
n'en voudront plus. Les éoliennes sont démontables. On les monte en trois jours, on peut les  
démonter en trois jours. L'un des avantages de l'énergie éolienne, c'est qu'elle est réversible. Il y a  
d'autres centrales de production d'électricité qui sont beaucoup plus longues et compliquées à  
démonter qu'une éolienne. C'est un intérêt.

Puis, il faut savoir aussi que l'un des grands intérêts de l'énergie éolienne est d'utiliser le vent  
comme matière première. Le vent est gratuit et il est inépuisable, contrairement à d'autres sources  
d'énergie. Le charbon, le pétrole, l'uranium ou le gaz sont des sources d'énergie qui sont  
épuisables. Dans quelques années, on ne sait pas si on en aura encore assez et on ne sait pas à quel  
prix on les achètera. Il y aura tout le temps du vent et du soleil. Le vent est une énergie du soleil. Ce  
sont les différences de masses d'air entre l'air chaud et l'air froid qui créent le vent. Le vent est une  
énergie solaire. L'énergie solaire directe est aussi une énergie inépuisable.

Le prix de l'énergie éolienne n'est pas soumis aux variations du coût des matières premières que sont le pétrole, le gaz, etc. Quand on installe une éolienne, on sait quel va être le prix de l'électricité pour les vingt ans, trente ans, cinquante ans à venir.

**Chantal SAYARET**

Monsieur va rapidement repréciser sa question.

**Daniel GEAY**

Vous dites que dans vingt ans, on démontera les éoliennes.

**Pierre LAGANDRE**

Non, je ne dis pas cela. Je dis que dans vingt ans, si vous n'en voulez plus, vous les démontrez.

**Daniel GEAY**

Prenons l'exemple des éoliennes terrestres. Combien y a-t-il de tonnes de béton au pied de ces éoliennes ? Que fera-t-on de ces tonnes de béton ? Que ferait-on aussi de ces tonnes de béton dans la mer ?

**Pierre LAGANDRE**

Vous parlez certainement des fondations. On va répondre sur la question précise du cycle de vie des éoliennes en mer. Que deviennent le béton et l'acier ? Je vais laisser la parole à Jean-Mathieu Kolb pour répondre à cette question.

**Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore à La Compagnie du Vent**

Bonsoir. Je vais très rapidement répondre à cette question puisque c'est une grande question. Quelle est la quantité nécessaire à produire, fabriquer, installer une éolienne ? Dans quelle mesure sa production est-elle positive, négative, etc. C'est ce que l'on appelle le bilan carbone. C'est la terminologie. C'est normé au niveau européen. Nous avons fait faire cette étude. Il a été dit que La Compagnie du Vent a fait des études. La Compagnie du Vent fait faire des études à des experts, des bureaux d'études, etc.

En l'occurrence, le principe d'un bilan carbone est justement de s'intéresser à toutes les étapes : les matières premières qu'on met dans les éoliennes, qu'on utilise pour la fabrication des fondations, des câbles, etc. le transport de tout ce matériel, l'installation pour laquelle il faut des bateaux qui brûlent du carburant. On prend même en compte la maintenance puisqu'il faut envisager des allers et retours assez réguliers entre la terre et la mer, avec un bateau, des émissions. Enfin, on prend en compte la phase de démantèlement.

Ces différentes phases ont donc été étudiées dans le cadre de ce bilan carbone en faisant travailler un bureau d'études indépendant, en utilisant une méthodologie normalisée au niveau européen et en passant par l'ADEME qui, en France, valide les études. Vous voyez les différentes étapes du bilan

**Chantal SAYARET**

S'il vous plaît, vous pouvez tout à fait parler entre vous, mais à ce moment-là sortez échanger et revenez. Sinon, on ne pourra pas s'entendre. J'ai noté qu'il y avait déjà plusieurs questions. Est-ce que l'on peut donc accélérer un peu le rythme et avoir un échange ?

**Jean-Mathieu KOLB**

Je vais accélérer. En plus, la vision est un peu difficile ce soir sur l'écran. On s'en excuse.

Je voulais juste dire que l'on compare tout ce gaz à effet de serre émis pour construire le parc éolien, l'exploiter, etc. à celui que l'on évite quand on produit du kilowattheure. Il y a différents chiffres, en fonction qu'on le compare à une centrale thermique, à la production de CO<sub>2</sub> au kilowattheure moyen français qui certes, a du nucléaire, de l'hydraulique, mais a aussi du thermique, notamment pendant les pointes en hiver. On se rend compte que le contenu CO<sub>2</sub> du projet, s'il se construisait, serait de l'ordre 15,5 grammes équivalents CO<sub>2</sub> par kilowattheure et que ce contenu de CO<sub>2</sub> par kilowattheure est cinq fois inférieur à celui du kilowattheure moyen français. En l'occurrence, il est largement inférieur à ce que produit une centrale au gaz par exemple puisque ce sont 883 grammes par kilowattheure contre 15,5 dans le cas du parc éolien. Si on compare l'éolien à une centrale au gaz, ce sont deux millions de tonnes de CO<sub>2</sub> qui sont évités par an. En fonction des hypothèses de grammes du kilowattheure français qui sont données par le Ministère, il faudrait entre 7 et 20 mois de production du parc éolien pour revenir à égalité de ce qui a été émis pour la construction. Je ne sais pas si je suis très clair, mais en conclusion, le bilan carbone est très largement positif.

**Chantal SAYARET**

J'essaie de noter au maximum ceux qui ont demandé la parole. Si vous voulez pouvoir exprimer et que l'on entende, il faut un minimum de respect. Nous avons noté qu'il n'a pas répondu à votre question, Monsieur. J'ai entendu ce que vous avez dit. Monsieur a demandé la parole.

**Jean-Mathieu KOLB**

Je n'ai pas répondu sur les fondations. Il y a différents types de fondations. C'est soit de l'acier, soit du béton. En l'occurrence, dans le bilan carbone, on a étudié les deux possibilités, même si pour l'instant, on privilégie plutôt la solution acier. Il y a deux possibilités : la fondation béton gravitaire et la fondation acier. On se rend compte évidemment que la solution béton émet plus, dans sa fabrication, de gaz à effet de serre. D'où les hypothèses, dans les conclusions, de sept à vingt mois de production du parc éolien pour atteindre le niveau émis pour construire.

**Chantal SAYARET**

Merci. Monsieur, s'il vous plaît.

**Yves BOINET**

Pour éviter toute susceptibilité des diverses collectivités qui sont représentées ici ce soir, je parle tout à fait à titre personnel et j'insiste là-dessus afin de ne froisser personne. On s'aperçoit que le projet éolien est un projet sensible, plus que sensible, voire presque explosif. Je pense qu'il faut quand même réfléchir un petit peu à l'avenir. Le projet que l'on nous propose de 141 éoliennes est le plus grand projet au monde qui sera installé et il sera suivi certainement d'autres. D'une part, vu toutes les incertitudes et les non-réponses que nous avons aux diverses questions posées, je voudrais savoir si on n'est pas en train de jouer aux apprentis sorciers.

D'autre part, je fais une intervention, surtout au niveau économique et touristique. Il suffit que chacun se tourne sur sa droite pour admirer dans quelques moments un coucher de soleil exceptionnel, sans une éolienne en vue, que des bateaux, des vagues et des mouettes. Je vais faire quand même une toute petite intervention sur le tourisme et sur le commerce. Pourquoi ? Parce que c'est aussi un grand sujet...

**Chantal SAYARET**

Vous penserez, Monsieur, à nous poser vos questions, si vous en avez. Vous avez dit que vous n'aviez pas eu réponse à toutes vos questions. Si on veut que tout le monde puisse s'exprimer, posez votre question.

**Yves BOINET**

J'en ai pour cinq minutes encore.

**Chantal SAYARET**

Mais posez votre question.

**Yves BOINET**

Il y a des choses qui m'étonnent. Par exemple, pour l'emploi, on nous démontre qu'il y aura tant d'emplois, mais on oublie de compter le nombre d'emplois qui seront sûrement perdus. C'est gravissime de passer cela à la trappe. Je crois que ce n'est pas très honnête.

**Chantal SAYARET**

Vous avez remarqué que dans les enseignements, on a mis que l'on avait compté les emplois proposés, mais que l'on n'avait pas compté les emplois perdus. Si vous voulez bien, posez votre question, Monsieur.

**Yves BOINET**

Les habitants, résidents, commerçants, prestataires de services et professionnels du tourisme sont inquiets de ce projet car la plupart d'entre eux vivent du tourisme. Apparemment, la crainte suscitée par ce projet va émaner de décisions où les intérêts du tourisme sont superbement ignorés.

Actuellement, sur nos côtes, une personne sur six vit directement ou indirectement du tourisme. Une chute du tourisme de seulement 2 à 3 % serait bien plus élevée que tout ce que les éoliennes rapporteraient annuellement aux collectivités locales réparties sur l'ensemble du projet des deux côtes. N'oublions pas non plus que pour les riverains, une chute significative de la valeur de leurs biens immobiliers aurait inévitablement une répercussion désastreuse. Il serait donc souhaitable que l'ensemble de la population soit prévenue objectivement des risques sur le tourisme et sur la diminution de la valeur de leur patrimoine immobilier.

Nous possédons, sur nos deux côtes, des sites exceptionnels qui attirent chaque année un grand nombre de visiteurs. Je pense tout particulièrement à Velettes, Varengeville, Dieppe, Criel, le Tréport, Mers-les-Bains, le Bois de Cise, Ault et son Hâble, Cayeux-sur-Mer, le Hourdel, le cap Hornu et enfin la baie de Somme, avec une vue imprenable et une beauté remarquable formant une chaîne admirable de nombreux panoramas. Non, un coucher de soleil avec éoliennes, ce n'est vraiment pas ma tasse de thé. Pensons à toutes ces personnes qui visitent notre côte et ramènent chez elles en souvenir inoubliable des photos magnifiques de notre région.

Ces erreurs de jugement commises par l'ensemble des promoteurs éoliens sont probablement dues à une méconnaissance des besoins des personnes vivant sur la côte ou venant la visiter et la découvrir. Les décideurs sont des gens actifs et apparemment insensibles à la beauté de notre région, aux effets entoptiques de ces véritables machines industrielles d'une hauteur de 157 mètres, une fois et demie la hauteur des falaises du Tréport. Leurs goûts sont à l'opposé de ceux qui veulent résider près de nos côtes et qui doivent lutter pour se faire entendre.

Non, nous ne souhaitons pas de parc éolien particulièrement incongru dans notre environnement bucolique et d'exception. La désinformation des lobbys d'éoliennes est pour quelque chose dans le divorce d'un grand nombre d'élus et de leurs administrés. Les éoliennes sont particulièrement gênantes dans les lieux touristiques comme notre côte où le saccage serait préjudiciable à son importante industrie du tourisme. Les éoliennes ne doivent pas être visibles des emplacements retenus face mer ou face à nos plages et à nos esplanades qui sont la fierté de notre côte. Cela serait tout simplement la destruction de nos paysages et de la nature. Nous possédons l'un des plus beaux panoramas et fenêtres sur la mer. Sachons les préserver.

Pour conclure, j'en viens à mes questions. Une étude fiable et sérieuse a-t-elle été réalisée par le Comité régional du tourisme de Picardie, le Comité départemental du tourisme et par la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand Picard, sur l'impact qu'aurait la mise en place, le long de nos côtes, d'un parc éolien sur l'activité touristique et ses conséquences visuelles ? Si oui, quelles en sont les conclusions ? Si non, ne serait-il pas judicieux de programmer cette étude et d'en connaître les conclusions dans leur intégralité ? Merci de votre écoute.

### **Chantal SAYARET**

Nous prenons acte, Monsieur, de votre déclaration. Peut-être une première réponse de La Compagnie du Vent et on enchaînera ensuite sans doute plusieurs questions.

### **Paul NEAU**

Je ne vais pas répondre à tout parce que ce n'est pas possible. Quand des questions de la sorte sont posées, en tant que bureau d'étude d'impact, nous avons l'avantage d'avoir un retour d'expérience ailleurs. Au Danemark, il y a des parcs éoliens qui fonctionnent depuis vingt ans.

**Chantal SAYARET**

Monsieur a posé cette question : une étude a-t-elle été faite par le Comité Régional ou Départemental du tourisme ? Répondez à la question, s'il vous plaît.

**Paul NEAU**

Vous aviez posé cette question à Cayeux, je crois. Cette étude n'a pas été faite en si peu de temps.

**Chantal SAYARET**

Une question précise est posée, j'aimerais que vous y répondiez.

**Pierre LAGANDRE**

Non, il n'y a pas eu d'étude. Monsieur Mathon, du Conseil Régional, l'a dit lui-même quand vous avez posé la question à Cayeux, Monsieur. Il n'y a pas eu d'étude sur le tourisme qui a été faite. Pourquoi ne pas participer à une étude ? Nous sommes tout à fait ouverts à cette question.

**Chantal SAYARET**

Précisez peut-être qui est Monsieur Mathon.

**Pierre LAGANDRE**

C'est un député et membre du Conseil Général de la Somme. Il est Vice-président du Conseil Général de la Somme.

**Chantal SAYARET**

Monsieur ? J'essaie de respecter l'ordre. Nous allons prendre plusieurs questions.

**Alain BECKER, association Cayeux Citoyens**

Cela fait la cinquième conférence à laquelle je participe. Je voudrais faire une remarque de méthode en interpellant les bureaux d'études et La Compagnie du Vent. Depuis que se multiplient ces rencontres, on parle de démocratie, mais je trouve que tout le monde n'est pas égal dans la démocratie. Il y a une façon d'asséner des éléments de connaissances scientifiques ou pseudo-scientifiques qui apparaissent comme une forme d'autorité par rapport à des questions. Un vrai débat démocratique demande un peu d'égalité dans le débat. Je trouve qu'il y a déjà des statuts géographiques dans la salle qui font que l'on a la science d'un côté et la non-science de l'autre. Je trouve cela un peu irritant. Il y aurait donc des progrès à faire si on veut que la totalité des gens puissent participer de façon raisonnable à un débat véritablement démocratique. Je trouve qu'aujourd'hui, on n'est pas encore à cette étape.

Maintenant, je voudrais interpellier La Compagnie du Vent parce que toute une série de questions vous ont été posées depuis que ces conférences ont commencé. Plutôt que d'avoir une démarche intelligente de votre part, c'est-à-dire d'intégrer les questions qui vous sont posées, de noter celles qui vous laissent un peu pantois ou qui vous conduisent à sortir des arguments parfois un peu légers et donc de remanier votre information pour aller vers une véritable information, vous êtes dans une logique de communication. Je vous demande de sortir d'une logique de communication. Je sais que la communication est très à la mode, mais nous n'en sommes pas là ce soir. On veut un débat démocratique, c'est-à-dire que l'on veut une certaine forme d'égalité entre tous les participants à ce débat ce soir.

Je vais citer quelques éléments qui m'interrogent quant à votre comportement. Je trouve en plus que c'est inefficace, même pour La Compagnie du Vent. Lorsque par exemple, on vous a démontré à Saint-Valéry-sur-Somme que l'enquête qui a été faite sur la faune était pleine de biais méthodologiques et que les enseignements que vous en tiriez étaient totalement insuffisants pour affirmer ce que vous affirmiez, vous auriez dû l'intégrer fortement et y revenir en faisant des propositions nouvelles. Vous ne le faites pas.

Je reprends la question immobilière. On compare l'impact immobilier sur une côte touristique à l'impact immobilier sur Penly. Qu'est-ce que cela a à voir ? Cela n'a rien à voir du tout. Dans quel contexte situe-t-on l'impact immobilier d'éoliennes terrestres aux Etats-Unis ? Cela n'a rien à voir avec l'impact immobilier sur une zone littorale.

Vous pourriez écouter, Messieurs de La Compagnie du Vent, avant de chercher à répondre. Je vous avais interrogés à Cayeux-sur-Mer sur une question. Il y a un projet des deux Iles en Bretagne où pour une tranche de 600 mégawatts d'éoliennes, on annonce une économie carbone de 700 000 tonnes équivalents CO<sub>2</sub>. Pour un projet de 700 mégawatts ici, vous annoncez un gain de CO<sub>2</sub> de 1,9 millions de tonnes. Vous m'aviez répondu à Cayeux que c'est parce qu'il y a plus de vent ici. Ce n'est pas sérieux. En reprenant les documents que vous avez faits, on pourrait reprendre page par page l'ensemble des arguments qui sont des arguments biaisés. Si on veut un débat démocratique, mettez-vous au niveau d'une démocratie populaire. Les gens viennent poser des questions et participer au débat d'un point de vue démocratique.

## **Chantal SAYARET**

Je vais prendre d'autres questions. Ils ont noté vos interpellations et vos questions pour vous y répondre.

Moi, je réponds simplement sur la disposition de la salle. Je vous rejoins complètement en disant que l'idéal eut été que nous soyons absolument au même niveau, pour qu'il n'y ait pas cette barrière physique entre vous et nous que vous interprétez comme des sachants et des ignorants. La réponse matérielle, c'est que c'est La Compagnie du Vent qui a saisi la Commission Nationale du Débat Public et qu'il est difficile, au nombre où nous sommes – vous en avez sans doute l'expérience – que vous puissiez voir les intervenants. Il était donc difficile, dans cette salle, de faire une table-ronde, comme c'est beaucoup mieux, de faire une table en U. On va essayer de le faire. La Compagnie du Vent défend un projet et doit être visible pour défendre un projet. C'était pour répondre sur la remarque relative à l'organisation. Je ne nous vois pas très bien en bas. On nous dirait que l'on ne nous voit pas et on nous demanderait qui nous sommes. Il faut qu'il y ait une sorte de visibilité, même si je suis tout à fait d'accord avec vous. Si nous étions moins nombreux, nous aurions pu être en cercle, ce qui aurait été beaucoup plus évident. Madame ?

**Angélique BRAILLY**

Bonjour. Je vais aussi prendre un certain nombre de minutes, comme Monsieur Boinet.

**Chantal SAYARET**

Vous faites une déclaration.

**Angélique BRAILLY**

Oui.

**Chantal SAYARET**

A quel titre, s'il vous plaît ?

**Angélique BRAILLY**

A titre personnel. Je suis à chaque réunion publique, soit présente soit sur internet. J'avais donc préparé quelque chose qu'il me paraît personnellement très important de vous dire aujourd'hui.

Au cœur de la réserve naturelle de la baie de Somme, dissimulée par des écrins de verdure, de dunes, de galets, de marais, de prairies, vous cheminerez en silence à la rencontre d'une flore et d'une faune extrêmement diversifiées. Vous contemplerez les oiseaux migrateurs qui ont fait de ce havre de tranquillité une escale entre la Scandinavie et la Mauritanie. Observer, écouter, patienter, respecter, apprendre : autant de maîtres mots pour décrypter une nature très particulière. C'est notre nature quotidienne à nous, Aultois.

Je suis allée à chaque débat public, sauf à Dieppe et à Abbeville et il y a trois points que je voudrais comprendre.

Le mitage ou nuisance visuelle. Par exemple, un parc éolien déprécie le foncier et l'immobilier à proximité. Le 4 février 2010, le tribunal de grande instance de Montpellier a condamné la société La Compagnie du Vent exploitant le parc de Néviau dans l'Aude à démonter quatre éoliennes en raison d'un trouble anormal de voisinage par la dégradation du paysage. Je considère que les éoliennes dégradent le paysage par les nuisances auditives et la dépression foncière qui en résulte. Des études montrent aussi que l'éolien, comme on vient de le dire, a une influence sur le cours de l'immobilier aux Etats-Unis. Il faut savoir aussi qu'à présent, si je veux vendre ma maison, je dois mettre impérativement qu'il pourrait y avoir un parc éolien en mer à Ault. Autrement, je pourrais être amenée en justice, comme à Angers où les vendeurs ont été punis financièrement de ne pas avoir précisé aux acheteurs qu'il pouvait y avoir des éoliennes près de chez eux. Cela veut donc dire que ma maison va me rapporter moins cher si je la revends, à cause de vos éoliennes. Et si je n'arrive pas à la revendre ?

Le deuxième point concerne les nuisances animales. Je ne suis pas ornithologue, mais lors du débat public à Saint-Valéry, j'ai très bien écouté. Nous savons, grâce à des études d'impact, que le bruit aérodynamique augmente avec la vitesse de rotation et peut atteindre, avec les bruits métalliques de l'aérogénérateur, un niveau sonore de 38,1 Db en fonctionnement de jour et de 35,8 Db en

fonctionnement de nuit. Ce sont les sources du tribunal d'Angers. Pour moi, il y a propagation du bruit sous l'eau. Nous savons aussi que pendant la phase de travaux, il y aura des bruits et donc des vibrations liées aux engins de construction et de barge.

Dans la phase de construction, il y aura aussi la perte de l'habitat, l'aire de repos et d'alimentation. Les oiseaux et les poissons reviendront-ils ? Malgré l'étude faite, je ne pense pas que les phoques recherchent la compagnie de monstres de fer, mais je pense qu'ils rêvent plutôt de tranquillité et de poissons. C'est ce qu'ils trouvent ici. Il ne faut pas oublier les effets des champs magnétiques et électriques des câbles sous-marins pour les cétacés, les fuites éventuelles d'hydrocarbures, huiles et graisses lors du montage de vos éoliennes, les impacts divers liés à la maintenance du site, les dérangements que vous ferez à chaque fois que vous viendrez sur le site éolien et j'en passe. Pour moi, cela fait déjà trop de réponses à mes questions et dénaturerait Ault.

Le troisième point concerne les activités de pêche et de navigation. J'ai très bien entendu aussi les revendications des marins pêcheurs du Tréport parce que j'y étais. Ils ne veulent pas perdre leurs surfaces de pêche, leur travail qui se transmet de génération en génération. Je comprends. Ils veulent pêcher avec leurs filets et leurs méthodes de pêche dans des zones de pêche propices. Après avoir lu maintes études, je pense que vos éoliennes vont leur faire perdre leur travail. Si nous perdons les pêcheurs du Tréport et des environs picards et normands, avec leurs magnifiques bateaux, nous perdrons la moitié de notre patrimoine picard et normand littoral.

Je n'oublierai pas non plus les termes de l'article SR 111.21 du code de l'urbanisme. Il est barbant, mais je vais quand même le dire : « Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par la situation, leur architecture, leur dimension ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ».

En conclusion, rappelons qu'à Criel, vous avez dit : « Ce n'est pas parce que le maire du Touquet ne veut pas des éoliennes qu'il n'en aura pas ». Je pensais que ce débat était fait pour nous informer et certainement pas pour nous imposer un projet. En tout cas, moi, Aultoise, après avoir participé à la plupart de vos débats publics, en conclusion, je dirais que je n'en veux pas de vos éoliennes !

### **Chantal SAYARET**

Madame, vous avez fait une déclaration dont nous vous remercions et vous avez posé des questions. Je suppose qu'aux réponses que vous avez posées, vous souhaitez obtenir réponse. Je vais prendre une dernière série de questions. Madame, est-ce que vous voulez bien intervenir ? Nous allons prendre une série de trois questions, une réponse sera faite et nous reprendrons une série de trois questions. Madame ?

### **Sylvie MACQUET, écrivain, habitante du Bois de Cise**

Il y a quelque chose qui m'étonne à chaque débat. J'adhère évidemment à tout ce qui a été dit sur le plan de l'esthétique et des sites naturels, mais il y a quelque chose qui me choque et je veux vous poser la question depuis très longtemps. Vous parlez beaucoup d'études. Vous avez fait des études en amont, des études pendant des mois, avec des avions, avec ceci, avec cela. Je suppose que c'est un investissement très lourd pour La Compagnie du Vent, comme pour toutes les compagnies qui vendent des éoliennes. Il y a eu le cas à Boslard d'un parc éolien qui ne verra pas le jour et cela a fait un scandale, dans la mesure où tout l'investissement qui avait été fait était perdu. Vous faites

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
toutes ces études, comme toute entreprise. S'il n'y a pas derrière des retombées financières énormes qui vont vous revenir, dans quel but voulez-vous installer un parc éolien ? J'en viens vraiment au côté matériel parce que cela me choque à chaque fois. Vous nous assénez qu'il y a toutes ces études qui sont faites. Cela a un coût qui est très important.

Je me dis que s'il n'y a pas des retombées très fortes, aucune entreprise ne ferait cet investissement à plus ou moins long terme, surtout que vous disiez qu'il fallait dix ans pour savoir quelles seraient les conséquences puisque vous ne pouviez pas, malgré toutes vos belles études, encore vous prononcer. Si la durée de vie d'une éolienne est de vingt ans ou de trente ans au mieux, avec la démolition de l'éolienne quand elle ne sera plus opérationnelle, il y aura aussi un coût du démontage. J'en reviens à cela. Quelles retombées en termes de rentabilité espérez-vous en ayant fait tout ce que vous faites en amont, si ce projet voit le jour ? Si le parc éolien ne voit pas le jour, je ne connais aucune entreprise qui ferait un tel investissement à plus ou moins long terme.

### **Chantal SAYARET**

Merci beaucoup. Je prendrai une nouvelle série de questions. Si vous le voulez bien on va demander à La Compagnie du Vent et à ces trois intervenants, sachant que dans un deuxième temps, La Compagnie du Vent va faire une série de propositions. Je lui demande d'ores et déjà de bien répondre, s'il vous plaît, aux trois séries de questions qui ont été posées. Merci. Monsieur Lagandré ?

### **Pierre LAGANDRE**

Je vais répondre à Monsieur qui a posé tout à l'heure une question et qui est de l'association Cayeux Citoyens. Je voulais tout d'abord m'excuser de ne pas le regarder quand il posait sa série de questions. J'étais tout simplement en train de prendre des notes pour pouvoir mieux y répondre. C'est notamment le but du débat. Je voulais également vous dire, Monsieur, qu'il n'est pas facile d'être sur scène. Je pense que vous êtes plus à l'aise que nous sur scène. Vous considérez qu'on est en force et qu'on est un peu hautain ou en autorité, mais il y a quand même un certain équilibre.

Vous dites que nous ne notons pas les interrogations et que nous ne prenons pas en compte tout ce qui est dit depuis le début du débat. Je voudrais y répondre tout simplement par le fait que nous avons douze propositions à formuler qui sont justement l'écho et la réponse à un certain nombre d'interrogations qui ont été formulées pendant la première partie du débat. C'est effectivement une chance d'avoir ce débat sur ce projet, à un stade aussi en amont du projet. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas réponse à toutes les questions. Il y a encore des études complémentaires, environnementales, techniques, sociales, économiques à faire. On est au début du projet. On n'est pas du tout en train de parler d'un projet qui est complètement ficelé et figé qui ne pourra pas évoluer et dont la décision serait déjà prise. Ce n'est absolument pas le cas. La CPDP l'a bien rappelé tout à l'heure.

### **Chantal SAYARET**

Dans un deuxième temps, après la deuxième série de questions, vous allez faire vos propositions.

**Pierre LAGANDRE**

Oui.

Vous avez parlé du fait que nous nous comparons à Penly au niveau de l'impact immobilier. Ce n'est pas nous qui nous sommes exprimés sur Penly. C'est le Vice-Président de la Communauté de Communes du Petit Caux qui a dit, mardi soir dernier en parlant de l'impact sur l'immobilier, qu'au moment du projet de la centrale électronucléaire de Penly, il y a vingt ans, des gens ont vendu leur maison quand ils ont appris qu'il allait y avoir cette centrale. Il a ensuite indiqué que les prix de l'immobilier ont au contraire carrément explosé et que les gens regrettent bien aujourd'hui d'avoir vendu leur maison. Ce n'est pas nous qui l'avons dit, c'est un témoignage de Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes du Petit Caux.

**Yves BOINET**

Vous le reprenez, ce témoignage.

**Pierre LAGANDRE**

Ce n'est pas nous qui l'avons repris.

**Yves BOINET**

Vous cautionnez.

**Chantal SAYARET**

Nous ne cautionnons pas les enseignements.

**Yves BOINET**

La Compagnie du Vent reprend un argument qui fait autorité, alors qu'à mon avis, il est discutable.

**Chantal SAYARET**

La citation a été faite dans la présentation des enseignements.

**Pierre LAGANDRE**

Encore une fois, ce n'est pas nous qui l'avons dit, c'est la CPDP. Si vous considérez que certains arguments ou certaines réponses n'ont pas encore répondu complètement à vos questions, je vous invite à poser des questions sur le site internet du débat public. La CPDP nous demande de répondre systématiquement à toutes les questions. Nous devons donc y répondre. Je vous invite à le faire. Pour les questions ou les études que vous estimez biaisées, argumentez. On est prêt à y répondre autant que possible. Nous avons douze propositions à formuler tout à l'heure.

Je voulais également revenir sur la question de Madame concernant les retombées économiques énormes et l'investissement lourd. Effectivement, La Compagnie du Vent a dépensé beaucoup d'argent jusqu'à aujourd'hui, sans avoir l'assurance que le projet se fera au final. Si à l'issue du débat ou à l'issue d'instructions administratives, nous n'obtenons pas les autorisations, nous aurons pris des risques pour rien. Nous sommes une entreprise privée. Comme toute entreprise, nous prenons des risques. Notre métier, c'est d'entreprendre, de développer des projets. Il est normal d'attendre des retombées économiques, une rentabilité économique normale. Comme toute entreprise, on a des salariés. Il y a 130 personnes à La Compagnie du Vent. Quand je suis arrivé, il y a quinze ans, on était quatre. Nous sommes une entreprise normale. Certains d'entre vous sont salariés, il est normal d'attendre une rentabilité pour tout projet. C'est complètement normal. C'est donc un équilibre financier à atteindre.

### **Chantal SAYARET**

Je vous propose une série de trois intervenants qui sera suivie des réponses. Ensuite, on écouterà les douze propositions et on redonnera la parole à la salle. Je crois que Monsieur avait demandé la parole. Monsieur, nous vous écoutons.

### **Francis OLOCCO, habitant d'Ault**

Bonsoir. Je vais détonner un petit peu parce que dans ce concert que j'entends maintenant pour la troisième fois, je vais tout de suite dire que moi, peut-être le seul ici ce soir, je suis un chaud partisan de l'éolien et des énergies renouvelables en règle générale. Je tiens à préciser que dans les années 80-85, j'étais l'un des animateurs du mouvement anti-nucléaire à Penly. Je vais faire une déclaration parce que toutes les questions ont déjà été posées. Ces questions vont amener de la part de La Compagnie du Vent un certain nombre de réponses. Elles sont pertinentes.

En fait, j'ai l'impression d'assister un peu au bal de l'hypocrisie. Finalement, de l'éolien et des énergies renouvelables, tout le monde en veut, mais surtout pas chez lui, chez le voisin. Le trait de côte serait le côté très riche de la chose et derrière, de l'autre côté de la départementale, on serait chez les pauvres chez qui on pourrait implanter de façon complètement anachronique de l'éolien à outrance. C'est la première observation.

Deuxièmement, de façon très générique, on a le droit au très beau discours écrit dans lequel on nous décrit notre environnement, la baie de Somme merveilleuse, ses millions d'oiseaux qui y migrent. Pour être très clair et très net, préciser que si l'éolien, les lignes à haute tension, la suppression des zones humides et en règle générale, l'industrie et l'activité humaine détruisent des pans entiers de notre nature, parallèlement, il ne faudrait quand même pas oublier de préciser que les chasseurs aussi détruisent des milliers d'oiseaux. Ceci dit, on ne va pas entamer la polémique sur ce sujet. Je serai prêt à l'affronter un autre jour, mais ce n'est pas le sujet. Cela fait du bien de le dire car c'est quand même une réalité. Il y a des milliers d'oiseaux qui sont prélevés. C'est un élément dont il faut tenir compte.

Le problème de la pêche est effectivement un problème tout à fait entier. Il faudrait quand même faire un peu d'autocritique. J'ai été, à une certaine période, marin pêcheur dans les années 70 quand je suis arrivé à Dieppe. Il ne faut pas nier que l'ensemble de la profession et de la filière pêche a aussi une très lourde responsabilité dans ce que l'on vit aujourd'hui. Je n'irais pas plus loin. J'apporte simplement cet argument pour qu'il y ait une réflexion.

J'ai noté un seul credo qui ressort ce soir avec une clameur. Madame Nicolay nous l'a dit il y a quinze jours ou trois semaines à Cayeux en clamant à quel point il était horrible de voir l'immobilier chuter. Aujourd'hui, tout le monde nous dit : « Notre immobilier, notre immobilier, notre immobilier va perdre de sa valeur ! » Personne ne peut prétendre aujourd'hui que l'immobilier perdra de sa valeur, pour une raison très simple, à savoir que nous sommes dans une société qui évolue. Je suis prêt à parier que de toute façon, l'éolien que l'on aura sera un jour considéré comme l'art contemporain de James Koons, comme étant quelque chose de très bien. Ceci dit, je précise tout de suite que je ne défends pas forcément l'art contemporain, bien que je sois un artiste créateur, que je sois fabricant de luminaires et que je fasse de très belles choses reconnues dans toute l'Europe par ailleurs.

Je voudrais que l'on relativise les choses. Il me paraît important de sortir de cette litanie d'égoïsmes sans cesse renouvelée à travers des belles phrases très bien écrites, mais qui n'ont pas tellement de sens en réalité. Pourquoi n'ont-elles pas tellement de sens ? Parce qu'il est bien évident qu'aujourd'hui, tout le monde veut vivre et travailler de son travail, mais il ne faut pas simplement poser la question de l'éolien. Il faut l'englober dans notre système de production et notre façon de vivre. Je crois que la première des choses sur laquelle il faut se pencher, ce sont les économies d'énergie. C'est la première des thématiques à développer. Deuxièmement, où allons-nous chercher l'énergie dont on a besoin ?

### **Chantal SAYARET**

Monsieur, posez une question, s'il vous plaît.

### **Francis OLOCCO**

Je n'étais pas tout à fait d'accord quand les gens disaient que le débat n'était pas très démocratique, mais je vais finir par le trouver. J'estime que ce que je dis a au moins le privilège de l'intérêt. Je ne suis pas dans les discours hypocrites et égoïstes. Moi, je suis pour l'éolien.

On nous dit que le projet à 14 kilomètres concerne l'alimentation en électricité de 900 000 personnes. Il serait donc intéressant de s'intéresser à l'avis de ces 900 000 personnes qui ne sont pas forcément propriétaires en bord de falaise. Je tiens à préciser que j'ai une maison sur la falaise, avec cette vue, à quelques centaines de mètres d'ici. Dans mon cas, il n'y a donc pas trop d'hypocrisie.

Le deuxième sujet sur lequel je voudrais interpeller les gens est une réflexion qui concerne non pas le fait de développer de l'éolien à travers des compagnies qui ne sont intéressées que par le marché, c'est-à-dire GDF-SUEZ et La Compagnie du Vent, mais d'envisager des projets éoliens, quelque qu'ils soient, comme un certain nombre d'organisations l'ont déjà proposé, qui soient sur le type de la distribution de l'eau, c'est-à-dire des compagnies fermages où des collectivités locales investissent pour construire de l'éolien localement, là où on en a besoin, d'une façon démocratique. Cela peut être des sujets de réflexion aussi intéressants que la valeur de l'immobilier.

### **Chantal SAYARET**

Merci, Monsieur. Une déclaration et deux questions. Je dis et je maintiens que je vais prendre deux intervenants, Monsieur et Madame, qu'il y aura ensuite une intervention assez rapide de La

**Christophe VALLET, association Cise Canopée, association de défense et de protection du Bois de Cise**

C'est la première réunion publique à laquelle j'assiste. J'aimerais vous dire que je suis quand même un peu surpris parce que finalement, j'ai cru comprendre que l'on a un projet d'éoliennes qui vont saccager la mer et on nous dit qu'il va falloir au moins dix ans pour que le milieu marin s'en remette, mais on ne sait pas trop à quoi on joue, ni ce que l'on fait. Nous avons aujourd'hui à la tribune La Compagnie du Vent qui est une société qui, à mon avis, a de très importants moyens financiers et un bureau d'études qui est financé par La Compagnie du Vent et nous avons un débat qui est organisé par une Commission. Pour le public, nous n'avons que des personnes qui sont là pour ce projet. Dans l'organisation de la Commission Particulière, je suis un peu surpris que la CNDP n'ait pas prévu que soient présentes dans votre instance des personnes qui aient pu faire part de leur position et des personnes à qui on ait donné des moyens financiers pour faire des études objectives. L'objectivité d'une étude qui est financée par La Compagnie du Vent me semble relativement difficile à admettre.

Ma question s'adresse à vous, Madame Sayaret. J'aimerais savoir dans quelle mesure vous pensez que la Commission Particulière du Débat Public sera en mesure de rendre un rapport loyal, au vu des conditions dans lesquelles ces débats sont organisés. Je vous remercie.

**Chantal SAYARET**

On peut déplorer que la loi soit mal faite, soit, mais sachez simplement que la Commission Nationale et la Commission Particulière s'inscrivent tout à fait dans la légalité. Ce n'est pas botté en touche. On a des législateurs, on a des représentants qui font la loi et c'est à ce niveau-là qu'il faut intervenir. La Commission Nationale du Débat Public et la Commission Particulière du Débat Public se coulent dans la loi de 2002 et fonctionnent exactement comme le législateur l'a prévu. Vous dites que dans ce cadre, vous souhaitez l'intervention de personnalités qualifiées. Or ce n'est pas du tout le cas d'une Commission Particulière du Débat Public. Aucun de nous quatre n'est spécialiste parce que nous ne sommes pas une commission de spécialistes. Nous ne sommes pas spécialistes en matière d'énergie éolienne. L'enjeu, tel que le législateur l'a brossé, c'est de permettre à la population de s'exprimer, de donner son opinion et de poser des questions. Nous sommes ni pour ni contre. Nous sommes indépendants. C'est la première information que je voulais vous donner. C'est tout à fait important.

Ensuite, vous dites que vous ne voyez pas très bien comment la Commission va faire un compte rendu. Je vous rappelle que nous avons listé des enseignements qui reprennent des arguments favorables et défavorables. Nous ne sommes pas des commissaires enquêteurs, nous ne donnons pas d'opinion. Évidemment, il y a ici comme ailleurs des personnes qui sont favorables, très favorables, défavorables, très défavorables. Il est sympathique de voir dans ces débats que derrière les déclarations, il y a des tripes qui parlent. Il y a beaucoup d'affection et d'affect par rapport au pays. C'est plutôt sympathique. Nous, nous écoutons ces expressions et nous nous efforçons simplement de faire en sorte que le maître d'ouvrage réponde le plus précisément possible aux questions qui sont posées. Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je sais que beaucoup demandent la parole. Je vais demander à Madame de bien vouloir intervenir.

**Jacqueline CORNET**

Mon mari et moi-même sommes propriétaires à Mers d'une maison de famille depuis 1926. Je n'étais pas née à cette époque, mais on connaît bien la côte. J'ai plusieurs questions à poser.

Vous nous dites depuis longtemps que La Compagnie du Vent ne sera choisie qu'au terme d'un appel d'offres. Or je lis, en réponse à la question 70 qui figure dans les suites du débat : « La CPDP établit un compte rendu du débat dans un délai de deux mois qu'après la fin du débat public. Sur la base de compte rendu, le président rédige le débat. La Compagnie du Vent, le maître d'ouvrage, dispose alors de trois mois pour indiquer la suite qu'il donne à ce projet en s'appuyant sur les enseignements du débat public. Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre le projet à l'issue du débat, il devra soumettre à l'examen des services compétents de l'Etat une demande d'autorisation, conformément à la réglementation en vigueur. L'autorisation de l'Etat est indispensable au lancement des travaux ». Nulle part je ne vois d'appel d'offres.

« En ce qui concerne le projet Large dont l'implantation est prévue au sein du domaine public maritime, l'autorité qui réglemente l'occupation du domaine public maritime est la Préfecture de la Manche et de la mer du Nord ». Il n'y a aucun appel d'offres.

**Chantal SAYARET**

Première question sur les appels d'offres. Est-ce que vous avez une autre question ? Est-ce que nous pouvons les écouter pour qu'il y ait une réponse ?

**Jacqueline CORNET**

La deuxième question est relative à un élément totalement omis du débat, mais qui a été tout de même cité lors d'une précédente réunion. La Manche va être transformée en forêt de mâts. Effectivement, il y a sept projets en cours entre la baie de Somme et Ouistreham qui sur 200 kilomètres, représenteraient 530 éoliennes. On peut faire le calcul, cela fera déjà plus de 40 % des 6 000 mégawatts prévus pour 2020, pour ce rivage de 200 kilomètres.

**Chantal SAYARET**

Et donc votre question sur ce sujet ?

**Jacqueline CORNET**

S'il y a un parc éolien tous les quinze kilomètres, je pense que les études d'impact qui ont été faites pour un seul parc éolien ne sont plus valables et que l'on doit étudier les impacts des parcs les uns par rapport aux autres.

Je me réfère à un document que la CPDP a fait paraître sur son site. C'est un schéma directeur de référence fait par les services de l'Etat pour la côte Languedoc-Roussillon, cet organisme indépendant dont vous parliez – Monsieur Neau ne peut pas ne pas le connaître – étudiant point par point tous les points de la côte, de Port-Vendres à Montpellier et disant pour chacun, avec des couleurs différentes, la sensibilité des lieux à de futurs parcs éoliens et les impacts prévisibles. Je peux vous assurer que ces impacts ne sont pas comme ceux de La Compagnie du Vent, c'est-à-dire

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
pas d'impact ou très peu d'impacts. Les impacts sont très lourds. On dit notamment que pour l'avifaune, il faut cinq ans d'observation. Pour le tourisme, on dit qu'il faut non seulement étudier les paysages, mais aussi l'implication de l'image de la région sur le tourisme. On prend un exemple très concret : la côte du Languedoc est connue pour être ventée et bétonnée. Il faut donc travailler à ce que son image ne soit ni ventée ni bétonnée. Ce projet étudie cet impact. Or ici, on a fait absolument aucune étude, sur la portion du territoire baie de Somme - Le Havre - Ouistreham, sur les différentes zones.

Je suis étonnée – je m'adresse vivement à Monsieur Neau – que l'impact sur les paysages entre la baie de Somme et Saint-Valéry-en-Caux cite comme seuls sites emblématiques deux sites : la baie de Somme et les falaises d'Etretat. La réponse est la suivante : « Etretat ne verra pas le projet des deux côtes, il est trop loin ». Certes, mais Etretat sera coincé entre deux autres projets dont on ne parle pas. Ensuite, il ne dit pas un mot du secteur classé et sauvegardé de Mers-les-Bains, 600 villas d'architecture remarquable, site sauvegardé depuis 1986. Je ne comprends pas comment on a pu oublier cela dans une étude sur les paysages. Là, j'interroge vraiment Monsieur Neau.

### **Chantal SAYARET**

Merci beaucoup. Comme je vous l'ai dit, nous allons demander à La Compagnie du Vent de répondre. Je vais juste dire qu'à plusieurs reprises, le président de la CPDP a émis son regret selon lequel la Commission Nationale a été saisie sur un projet et non pas sur l'ensemble des projets éventuels sur le territoire. Je le reprends parce que cela a été dit à plusieurs reprises. Il y a même eu une demande officielle faite par le président de la Commission Nationale du Débat Public pour demander à l'Etat de saisir la Commission sur un projet d'ensemble. La Commission Particulière du Débat Public qui est devant vous répond à une demande qui est celle d'une entreprise qu'est La Compagnie du Vent parce que l'Etat n'a pas saisi la Commission Nationale sur l'ensemble des projets qui pourraient être réalisés sur le territoire.

### **Jacqueline CORNET**

Dans ce cas, je pense que la CPDP devait peut-être se poser une question sur l'acceptation du projet en termes de débat public.

### **Chantal SAYARET**

Je voudrais vous dire que ce n'est pas la CPDP qui se positionne sur l'acceptabilité, mais la Commission Nationale. La Commission Nationale du Débat Public décide ou non d'organiser un débat. A partir de là, nous, nous apparaissions puisqu'elle nomme une Commission. Nous intervenons après. J'entends et tout cela sera noté. Je pense que le fait que la Commission Nationale du Débat Public ait écrit à l'Etat pour demander l'organisation d'un débat va absolument dans le sens qui est apparu à plusieurs reprises.

Est-ce que La Compagnie du Vent peut répondre aux questions qui ont été posées ? Je sais qu'il y a encore beaucoup de questions. Soit on prend trois questions, soit on laisse La Compagnie du Vent présenter ses propositions. Je pense que ce ne serait pas mal. Cela vous donnerait, à mon avis, d'autres idées de questions. La Compagnie du Vent répond à ces trois questions. Ensuite, on enchaîne sur les douze propositions et ensuite, on reprend le jeu des questions.

**Jean-Mathieu KOLB**

Merci. Je voulais tout d'abord répondre sur les études. Nous en sommes à un stade en amont, nous sommes au débat public. Si on décide d'aller plus loin à l'issue du débat, il faudra que l'on passe au stade administratif, il faudra que l'on demande des autorisations administratives. Il faut que l'on finalise une étude d'impact ; Monsieur Neau va certainement en parler. Cette étude d'impact va être jugée par des services de l'Etat. Une cinquantaine de personnes vont avoir leur mot à dire. La prise de décision va être sous la responsabilité du Préfet de Région, avec l'aval du Préfet Maritime. Il y a aura aussi une enquête publique.

Oui, c'est nous qui payons les bureaux d'études que nous faisons travailler. C'est la loi telle qu'elle est. La CPDP respecte la loi, nous respectons la loi. C'est le système français tel qu'il est aujourd'hui. On a fait travailler des bureaux d'études reconnus. Qu'est-ce que je veux dire par « reconnus » ? La valeur de ces bureaux d'études, leur nom, c'est leur réputation. Pour rester reconnus, ces bureaux d'études doivent régulièrement faire la preuve que les études qu'ils présentent aux services de l'Etat sont vérifiées sur le terrain. C'est là toute la valeur.

Je vais donner un exemple. Je me souviens de l'ornithologue que l'on avait fait venir à la réunion à Saint-Valéry-sur-Somme. Je peux vous assurer que les réunions, c'est fatigant pour nous aussi. Le matin, on est souvent très fatigué. Lui, il avait cru voir en pleine nuit une espèce de fulmar classée, il s'est levé à six heures et demie ou sept heures, bien trois heures avant tous les autres, pour être en bord de falaise et suivre avec ses jumelles le fulmar qu'il avait cru voir dans la nuit. Je voulais juste donner cette anecdote quant à la qualité de ces personnes qui sont là pour travailler pour nous, mais qui sont surtout là pour se poser les bonnes questions, pour faire les bonnes études.

De la même manière, sur les dix ans dont il a été fait mention, il faut bien préciser qu'il s'agit du panache turbide. Qu'est-ce que le panache turbide ? C'est la mise en suspension de sédiments à l'endroit où on pose des fondations. Le GEMEL, Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux, avait bien précisé que l'impact était très localisé très spécifique aux populations benthiques. De la même manière, il a dit que le protocole que l'on avait mis en œuvre pour les populations benthiques, c'est-à-dire un prélèvement tous les deux kilomètres carrés, respectait les normes et était de qualité. Les dix ans ne sont donc pas sur l'ensemble de la zone, mais localement, autour de chaque fondation. Je pense que la personne du GEMEL le confirmera si on lui repose la question. C'est important de le préciser.

**Chantal SAYARET**

Madame, ne demandez pas le micro. Cette personne attend que je lui donne la consigne. Simplement, laissez Monsieur répondre et je vous redonnerai la parole. Si les trois personnes qui se sont exprimées n'ont pas de réponse à leurs questions, je m'engage, comme je l'ai fait précédemment, à leur redonner la parole. Merci beaucoup.

**Paul NEAU**

Je ne vais pas être très long. Notre travail, c'est de faire une étude d'impact sur l'environnement. Aujourd'hui, on est dans une autre phase qui est la phase de débat public, pour expliquer et faire cette concertation avec tout le monde parce que c'est un projet qui dépasse le seuil de 300 millions d'euros. Comme c'est un projet d'importance, il y a cette concertation importante qui est faite. Notre travail va être de réaliser l'étude d'impacts sur l'environnement. On va synthétiser les différentes expertises et on va présenter de nombreuses simulations paysagères. On va prendre en

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
compte ce que l'on appelle l'impact cumulé entre les différents projets. Il y a l'impact du projet du parc éolien des deux côtes, mais s'il y a un autre projet à dix ou quinze kilomètres, on va regarder quels sont les impacts cumulés sur le paysage, sur les oiseaux, etc. C'est notre travail. Si on ne le fait pas, les services de l'Etat vont juger que l'étude d'impact est mal faite et le projet va être recalé.

Vous avez fait une remarque par rapport au secteur sauvegardé de Mers. Tout à l'heure, je vous présenterai une carte qu'est la carte du patrimoine protégé. On a pris en compte ce secteur sauvegardé. C'est l'un des éléments qui participe à la protection du patrimoine. Je peux vous dire très précisément que le secteur de Mers-les-Bains est un secteur sauvegardé. Dans ces endroits, il y a des programmes de rénovation et d'aménagement qui sont encadrés par un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Le terme exact est un PSMV. Il remplace le POS et le PLU sur ce périmètre. C'est mis en place par l'Etat et il confère des avantages fiscaux aux propriétaires qui entament des travaux. C'est l'un des éléments qui déterminent ce que l'on appelle un secteur sauvegardé. De la même manière, sur le littoral, il y a des sites classés, il y a des sites inscrits, etc.

**Chantal SAYARET**

Il n'y a plus de réponse de La Compagnie du Vent.

**Jacqueline CORNET**

Je tiens à dire que nous n'avons accès qu'à la synthèse de l'étude paysagère. Je les ai toutes lues, Monsieur, j'ai suivi tous les débats, j'ai lu tous les verbatim, toutes les synthèses et tous les enseignements des débats. J'ai lu toute l'étude du projet de recherche Languedoc-Roussillon. Je peux vous assurer que j'y ai passé des heures et j'ai comparé les verbatim avec les synthèses et les enseignements. Il y a une déperdition d'informations inimaginable.

**Chantal SAYARET**

Oui, parce que les verbatim reprennent l'intégralité.

**Jacqueline CORNET**

Quand vous dites que dans l'étude paysagère, le secteur sauvegardé de Mers-les-Bains a été cité, je vous dis « non ». Il n'a pas été cité dans la synthèse et je vous assure que je l'ai sous les yeux. De plus, quand je cherche à imprimer cette étude paysagère, je ne peux que la lire à l'ordinateur. Elle s'imprime, mais avec des petits carrés, ce qui est très intéressant pour la lecture. C'est vrai ce que je vous dis.

Deuxièmement, les propriétaires de Mers-les-Bains ne reçoivent aucune subvention, sauf s'ils sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

**Chantal SAYARET**

Merci, Madame. J'ai vu que vous aviez demandé la parole, mais on a dit qu'on les laissait répondre aux trois séries de questions, qu'ils développeraient leurs douze propositions et que l'on reprendrait ensuite les questions.

Vous dites qu'il y a de la perte en ligne. C'est sans doute regrettable, mais dans une synthèse, il y a évidemment un peu moins de choses que dans un compte rendu ou dans un verbatim qui reprend l'intégralité. Tout cela fait partie du débat.

**Pierre LAGANDRE**

Je voulais simplement réexpliquer, nous nous sommes peut-être mal exprimés. Les documents qui sont mis à disposition du débat public ne sont pas les documents définitifs qui seront analysés par les services de l'Etat dans le cadre de la demande d'autorisations. C'est une concertation en amont pour vous donner l'état de connaissance actuel que nous avons sur le projet, mais ce n'est en aucun cas un document assez précis pour que les services de l'Etat puissent l'instruire. Vous-même vous posez des questions, nous-mêmes nous nous posons des questions. Le document n'est pas complet. Vous avez raison de le souligner, mais c'est normal puisque nous sommes en phase amont du projet et en phase de débat public.

Je répète qu'ensuite, il y aura une procédure administrative où il va falloir que l'on fasse une étude d'impact sur l'environnement. Cela va être un document très important et très complet et vous pourrez poser à nouveau toutes les questions et apporter toutes les critiques que vous voulez dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu à ce moment-là.

**Chantal SAYARET**

Nous sommes dans la logique de l'opportunité. Faut-il ? Comment faut-il ? Est-ce que le projet correspond à ? Nous sommes dans cette logique. Avant les prochaines questions – je ne doute pas qu'il y ait beaucoup de questions – La Compagnie du Vent, voulez faire vos propositions ?

## **Débat sur le projet de La Compagnie du Vent**

### **Rappel des propositions de La Compagnie du Vent**

**Jean-Mathieu KOLB**

Cela fait écho à des questions que l'on nous a posées tout à l'heure. Nous sommes à mi-parcours de ce débat public. Nous avons déjà eu beaucoup de débats, dans des réunions qui ont touché chaque fois à des thématiques qui avaient été identifiées par la CPDP, au regard des différentes rencontres que vous avez faites avant pour préparer ce débat public. Forcément, on écoute ce qui se dit, on prend des notes, on en discute le lendemain, je peux vous en assurer. Cela nous a conduits à mettre en avant des propositions sur lesquelles on souhaiterait pouvoir échanger avec vous ce soir avec grand plaisir.

Je vais passer la présentation de La Compagnie du Vent. On s'est déjà présenté au fur et à mesure des différentes questions qui nous ont été posées.

Nous avons eu une réunion thématique qui a touché à l'emploi. C'est une thématique éminemment importante, *a fortiori* en ce moment. On a souhaité aller plus loin que la mise en place de calculs, de ratios et de moyennes. On a demandé à un cabinet d'études indépendant que l'on a payé d'aller voir à l'étranger, sur des projets qui se sont construits, quelles compétences et quels savoir-faire étaient intervenus à toutes les étapes de vie d'un projet éolien. Ensuite, ce bureau d'études a fait une cinquantaine d'entretiens auprès des industriels français leur demandant : avez-vous ces compétences ? Avez-vous ces savoir-faire ? Seriez-vous capables de le faire ? Si oui, sous quelles conditions et sous quel *timing* ?

Il apparaît, avec ces études, que ce projet induirait de 1 600 à 1 900 emplois pour la construction et que de 650 à 900 emplois peuvent être locaux. J'étais encore hier avec un industriel dont je tairais le nom, parce qu'il ne m'a peut-être pas autorisé à le dire, qui construit des mâts d'éoliennes actuellement en Bourgogne. Près de 400 personnes travaillent là-bas pour construire et rouler des plaques et construire des mâts d'éoliennes. Il prend des contacts avec nous parce qu'il souhaite installer une usine de mâts pour construire des tours d'éoliennes pour l'*offshore*. Il souhaite la construire en bord de mer et il se pose la question suivante : est-ce que je vais au Havre, à Saint-Nazaire, à Dunkerque ou ailleurs ou est-ce que je vais en Grande-Bretagne ? C'est une problématique importante. On a fait aussi la démarche sur les emplois d'exploitation. Il y aurait 50 emplois directs (pilotes, techniciens de maintenance) et les emplois indirects associés.

Il y a eu de vraies questions sur quels seraient ces emplois locaux. On a pris cet engagement de privilégier dès que possible les compétences et savoir-faire locaux pour la construction et la maintenance. En l'occurrence, on propose notamment une sorte de guichet unique entre nous, les donneurs d'ordres, les industriels locaux, nationaux et les Chambres de Commerce et les Chambres de développement économique. D'ailleurs, on demande aux agences de développement économique, si possible, de mettre en place un dispositif qui soit aussi un guichet unique, afin que l'on puisse aider les industriels français à se préparer à ce type de chantier à temps et à pouvoir y répondre si éventuellement, on lance des appels d'offres pour construire ce projet.

C'est aussi l'engagement de former localement les équipes de maintenance. Comme on l'a vu, il y a des formations qui se mettent en place. Des gens y travaillent déjà et on a des contacts avec eux. Si ce projet doit se faire et que l'on doit recruter nos équipes, autant les former localement. Des gens sont intéressés pour y travailler ; certains nous l'ont fait savoir.

On a aussi entendu beaucoup de questions sur la pêche, sur l'avenir de la pêche. Comme nous l'avons dit, ce projet représenterait, dans la version large que l'on privilégie pour le moment, 5 % du territoire de pêche des chalutiers du Tréport, ce qui nous fait croire que toute la pêche ne disparaîtra pas. On a vu au Danemark que cela pouvait bien se passer, que cela ne fait pas fuir les poissons, etc. Pour autant, tout n'est pas transposable du Danemark. Par contre, comme au Danemark et comme il a été dit par les pêcheurs, si on discute avant, si on dialogue, les choses peuvent bien se passer. Cela a été dit clairement par les pêcheurs danois. C'est la proposition que l'on fait de préciser ensemble le territoire d'implantation. Les pêcheurs danois nous ont notamment dit que sur le deuxième parc, l'un des coins touchait une zone importante de pêche. Ils ont montré où ils chalutent, ils ont fait déplacer légèrement le parc pour éviter cette zone et ils en sont satisfaits. Dans le cas contraire, ils ont dit que cela aurait été très problématique pour eux.

C'est aussi savoir ce que l'on peut envisager au sein d'un parc. Quel type de pêche ? Les arts dormants sont possibles en termes de sécurité. On parle même de chalutage. Sous quelles conditions de sécurité ? Si on décide de mettre des règles sur la pêche professionnelle, il faut aussi certainement en envisager sur la pêche de plaisance. On souhaite discuter des modalités de gouvernance. A la fin, c'est la Grande Commission Nautique qui décidera, mais si on arrive à

Les gens de l'étranger sont venus nous dire que les éoliennes ne font pas fuir les poissons. Les fondations ont même un impact positif, très localisé autour des fondations. Nous proposons d'aller plus loin en installant des récifs artificiels que l'on souhaiterait discuter également avec les pêcheurs, pour favoriser encore plus la ressource. Cela rejoint la question de la gouvernance. Si on met des récifs, si on crée une petite zone réserve, il faudra certainement penser à définir des règles pour qu'il n'y ait pas de pêche à cet endroit, qu'elle soit professionnelle ou plaisancière.

Je disais qu'il fallait préciser ensemble l'implantation du parc. Je vais donner un exemple. Aujourd'hui, on était encore en contact avec nos équipes et on travaille sur l'idée d'avoir un chenal de navigation au milieu du parc pour éviter aux pêcheurs d'avoir à contourner tout le parc s'ils souhaitent aller pêcher plus au large. C'est un sujet sur lequel on travaille activement. C'est l'une des pistes parmi d'autres et l'une des propositions que l'on souhaite faire.

Dans notre société, nous avons des énergéticiens. Il y a des gens qui travaillent sur le carburant, etc. On est en train de réfléchir à ces thématiques de la bioénergie. On a aussi rencontré des pêcheurs qui réfléchissent à de nouvelles motorisations pour leurs bateaux. Quand le pétrole était à son plus haut niveau en 2008, le carburant représentait 35 à 40 %, voire plus, du chiffre d'affaires d'un navire. Le pétrole est un peu redescendu. Il est déjà beaucoup remonté. Continuera-t-il à remonter ? Certainement. Il y a donc de vraies questions et nous avons aussi en la matière des propositions à faire et nous souhaitons engager des partenariats.

C'est aussi soutenir les pêcheurs afin que la taxe spécifique qui a été définie par le législateur leur soit profitable. Ce n'est pas nous qui donnons de l'argent. Il n'y a pas de taxe professionnelle en mer. Quand on s'installe, quand on installe un commerce, on génère une taxe professionnelle. L'Etat a décidé de mettre en place une taxe spécifique. La moitié est censée aller aux pêcheurs, mais comme on l'a vu, le texte n'est pas aussi clair que cela. On souhaite donc soutenir les pêcheurs dans cette démarche. J'ai d'ailleurs entendu aujourd'hui le Ministre de la Pêche dire qu'il soutenait un amendement pour que la taxe soit plus directement versée aux pêcheurs, qu'elle leur soit utile et qu'elle serve réellement aux pêcheurs. Cela semble aller dans le sens de ce que je soutiens et ce qu'imagine le Ministre de la Pêche.

C'est enfin, pour ceux qui le souhaitent, de permettre une diversification de leurs emplois. Avec un projet en mer, on a besoin de bons marins pour emmener nos équipes techniques. Vous savez quels sont les meilleurs marins. Ce sont ceux qui y vont tous les jours. Si certains le souhaitent, on s'engage à ce que ce soient eux qui soient dans les bateaux. Au Danemark, on a rencontré des pilotes maritimes qui sont des pêcheurs et des anciens pêcheurs et qui n'en sont pas mécontents, même si j'en ai rencontré un dont le fils était pêcheur, comme quoi il n'y a pas de filiation. Tout est possible et cela fait plaisir à voir.

On a aussi entendu beaucoup de questions sur le tourisme. On a pu parler d'exemples étrangers. Je ne vais pas reparler du Danemark, mais on a parlé tout à l'heure du plus grand parc éolien au monde. Sa construction débute actuellement, dans la Tamise, à quelques kilomètres du centre de Londres. Les Britanniques veulent le construire avant 2012 pour en faire la vitrine de leurs Jeux Olympiques. Ce parc va faire 630 mégawatts dans la première tranche et 1 000 mégawatts dans la deuxième. C'est un exemple.

Nous allons proposer des avant-projets d'accompagnement touristique du parc éolien parce que nous pensons que cela peut être un atout supplémentaire pour l'éco-tourisme et le tourisme ludo-

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP scientifique. Qu'est-ce que le tourisme ludo-scientifique ? Il y a vingt ans, les touristes venaient pour voir les beaux paysages. Aujourd'hui, ils viennent toujours pour voir les beaux paysages, certes, mais ils viennent aussi pour acquérir des informations. Ils veulent savoir comment volent les oiseaux, pourquoi ils sont là, pourquoi il y a des mammifères marins. Ils veulent de la connaissance. En face de chez nous, sur la côte anglaise, ils ont fait des accompagnements avec des explications de l'éolien, des énergies marines, etc. C'est aussi envisager des supports d'activité sur les activités à terre et surtout en mer puisqu'en mer, on peut imaginer plein de choses. Nous allons donc faire ces avant-projets auprès des acteurs du tourisme, dans les jours et les semaines qui viennent. C'est l'une de nos propositions.

Enfin, comme il a été dit ce soir, nous avons fait des études environnementales. Avant tout, ce sont par exemple des amoureux des oiseaux que l'on a fait travailler. On a fait avec eux les études les plus poussées qui ont été faites en France à l'heure actuelle sur les populations d'oiseaux, de mammifères marins dans le cadre d'un projet *offshore*. Je vous passerai tous les détails parce que la liste des études est très longue. Pour autant, on a compris que des interrogations persistaient et on s'engage à compléter le programme d'études préalables, en réponse aux préoccupations que l'on a entendues. C'est notre proposition, on est en train d'y travailler. On est par exemple en train d'étudier diverses pistes allant même jusqu'à l'installation d'un radar potentiel sur une sorte de mât de mesure. Ce sont des choses sur lesquelles on travaille à l'heure actuelle.

Il s'agit aussi de constituer une instance partenariale, sur l'exemple d'un groupement d'intérêt scientifique, pour pouvoir bâtir ensemble des protocoles d'études de suivi et pour partager les résultats. Tous les experts que l'on a fait travailler nous disent que c'était la première fois qu'ils avaient les moyens de réaliser des études aussi poussées sur le milieu maritime. On est en contact avec diverses associations dont certaines sont locales et qui sont intéressées par les données, pour des raisons purement scientifiques. Par le biais de ce groupement, on pourrait envisager le partage des résultats et la diffusion des connaissances acquises.

J'en ai fini pour ces propositions et nous sommes évidemment à votre entière disposition pour en discuter.

**Chantal SAYARET**

Merci pour cette présentation. Je donne priorité aux personnes qui ne se sont pas encore exprimées. Madame ?

## **Echanges avec le public**

**Liseline LAVOINE**

Bonsoir. Je m'exprime aujourd'hui en tant que citoyenne, en tant que personne qui aime sa côte en tant que personne qui vit aussi de sa côte au travers des marins pêcheurs que je comprends et desquels je soutiens le combat. Je voulais simplement revenir sur ce que vous aviez dit tout à l'heure au sujet de Penly et sur le fait que l'immobilier avait d'abord chuté et qu'aujourd'hui, cela ne voulait plus rien dire. Effectivement et d'ailleurs, vous devez très bien savoir pourquoi puisqu'à

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
Penly, il n'y a pratiquement pas de taxe d'habitation et autres étant donné que ces zones sont d'une part fort dangereuses et d'autre part fort aidées. En tant qu'habitant et résident de Criel, nous bénéficions aussi de taxes qui sont allégées par rapport à d'autres communes. C'est l'une des raisons. En la matière, votre projet éolien ne va pas donner à l'habitant l'occasion de payer moins cher des taxes. Bien au contraire, le projet éolien va augmenter la facture électrique. C'est un fait avéré qui est scientifique et que vous ne pouvez pas dénigrer.

Je ne comprends pas cet acharnement de destruction. Puisque vous nous proposez de poser des questions, je vous en ai posé une. Je reprends la réponse de La Compagnie du Vent. Vous nous dites que vous avez fait venir 35 000 personnes pour voir comment on faisait les parcs en Angleterre et autres. Je voulais simplement vous dire que nous, par exemple, au niveau de la petite commune du Tréport qui compte 8 000 habitants, on arrive, lors de gros week-ends, à accueillir jusqu'à 250 000 personnes. Vous comprenez bien que vos 35 000 personnes, on n'en veut pas ! Ce n'est pas le tourisme dont on vit aujourd'hui. Je reprends les termes qu'a employés mon ami Angélique ici présente et d'autres personnes qui font l'éloge de nos côtes.

Les millions de personnes qui viennent sur nos côtes, comme je vous l'ai dit à Criel et comme je vous l'ai dit précédemment, viennent pour la beauté naturelle des choses. Elles ne viennent pas pour voir des centrales électriques de 150 mètres de haut implantées sur des barges qui sont dangereuses pour la vie des marins et qui seront peut-être, dans l'avenir, dangereuses pour la vie des riverains. En effet, on ne sait pas quel bateau, quel chimiquier ou quel pétrolier percutera les écueils qui aujourd'hui, sont inexistantes. Vous créez un problème qui n'existe pas.

Je ne suis pas une utopique ni une illuminée. Je ne sais plus comment on m'a qualifiée. Peu importe. Je suis quelqu'un qui aime la race humaine, la nature et les choses dans lesquelles je vis. Maintenant, je vous comprends tous les trois, Messieurs de La Compagnie du Vent. Je vous comprends, vous faites votre métier, vous voulez nous vendre votre projet, nous dire que l'éolien, c'est bien, ne pollue pas, etc. Il y a plein d'études qui montrent exactement le contraire de gens qui sont des scientifiques. Un monsieur qui était à Merlimont où il y avait Monsieur le Député-maire du Touquet, a parlé et a dit qu'il avait été évincé d'EDF pour avoir fait la preuve mathématique du contraire, c'est-à-dire d'une production énorme de CO<sub>2</sub> dans le cas d'implantation massive d'éoliennes sur le littoral français. On peut le comprendre, simplement à notre niveau à nous. Un marin qui aujourd'hui, pour sortir du port du Tréport, doit emprunter un certain chenal, devra, si le projet avait lieu, faire plus de chemin. Que dieu nous en préserve et surtout nos élus. Les appels du vent et des sirènes de l'argent ne sont qu'éphémères. J'étais petite fille et jeune fille quand on a détruit Penly, quand on a donné Penly pour l'avenir énergétique de notre pays qui, je le rappelle, est le moins pollueur actuellement en Europe au niveau CO<sub>2</sub>. C'est aussi une vérité scientifique. Qu'on me contredise si j'ai dit une erreur.

On nous dit que l'on va nous vendre des produits français – laissez-moi rire – allemands et autres. Je n'ai rien contre mes compatriotes, mais si ces gens veulent de l'éolien, qu'ils se mettent de l'éolien. Qu'on ne vienne pas détruire un patrimoine qui est non seulement français, mais mondial. Je ne comprends pas que, parce que certains de nos voisins se sont tiré une balle dans le pied, nous devrions faire la même chose. C'est tout ce que je voulais vous dire.

**Chantal SAYARET**

Merci.

**Gérard MONTASSINE, marin pêcheur retraité**

Je suis marin pêcheur retraité, mais j'ai un fils qui travaille actuellement depuis le littoral, une fois au Tréport, une fois depuis le Hourdel. J'ai participé au déplacement au Danemark parce que j'ai bien senti que la Commission voulait que des professionnels aillent se rendre compte là-bas sur place. Je crois que nous aurions perdu un peu de notre crédibilité si nous n'y étions pas allés. Nous avons donc fait ce voyage qui a été malgré tout un peu fatigant, même s'il était enrichissant.

Je veux remercier ici les intervenants au nom du monde de la pêche pour leur soutien moral, mais je peux vous dire aussi que nous seuls contre de telles infrastructures en mer, nous ne peserons pas lourd en opposition. Quand on pratique la pêche, on sait très bien que s'approcher de ces objets sera dangereux pour les gens. On envisage donc plutôt une interdiction dans toutes ces zones, y compris des arts dormants. Séparer pour mieux régner, c'est toujours ce que l'on a su faire. Le jour où il y aura un parc éolien, on fera donc en sorte au niveau des comités locaux et des comités régionaux qu'il soit interdit à toute activité de pêche. Personne n'ira, y compris la pêche de plaisance. C'est une réflexion que nous avons au niveau national. Pour nous ici, ce sera identique.

Je suis aussi déçu par la non-évolution des réponses qui ont été faites. Sur le béton par exemple, je pense que les gens attendaient quelque chose de concret. Ils savent très bien que les pavés de béton qui sont faits à terre resteront dans la mer. Concernant le démantèlement, il ne faut pas me faire croire, comme on l'a déjà entendu, que le prix de l'acier suffira à combler. Quand on sait ce qu'est un travail en mer, les moyens nécessaires pour intervenir en mer, on voit comment certaines grandes compagnies s'y cassent les dents, actuellement, dans un certain Golfe du Mexique. Vous serez à l'école, Messieurs. Nous, nous y sommes encore à l'école, en tant que professionnels de la pêche.

Au Monsieur qui nous a décrit le monde de la pêche, avec ses travers d'une certaine époque, dans les années 70, puisqu'il a été apparemment un peu marin pêcheur, je peux lui dire que la pêche évolue elle aussi. Ce n'est pas de notre faute si nous subissons actuellement tous les polluants qui viennent de la terre. J'ai pratiqué ici devant Ault, parfois certaines activités de pêche et au jour d'aujourd'hui, mon fils me dit : « Papa, tu sais, il n'y a plus rien dans tous ces secteurs-là jusqu'à trois milles nautiques ». Il n'y a plus d'activités de pêche comparativement à ce qu'elles ont pu être dans le passé. A force de détruire des pêcheurs, on n'aura même plus la connaissance qu'ont les pêcheurs de ce qui peut y avoir en mer. Je ne dis pas que l'on a forcément été blanc, mais on évolue, Monsieur.

Aujourd'hui, l'argent est vraiment un élément pollueur. On l'a bien senti au début des débats. Quand les élus sont favorables comme ils ont pu l'être au début, ils méconnaissent le problème. Des éoliennes au large et non visibles. Espérons, peut-être des éoliennes au large et non visibles. Sur notre secteur, depuis le Havre, nous sommes visés pour la moitié du programme national sur les éoliennes offshore. On ne sait pas où elles seront implantées, mais pour l'instant, on est visé pour la moitié du programme national *offshore*, ce qui veut dire 3 000 mégawatts d'éolien. Si on ne se retrouve pas les manches, comme les Bretons ont su le faire à Plogoff – ils ont réussi à s'éviter les énergies nucléaires, les éoliennes puisqu'avec la roche, ils ne peuvent pas en implanter – je vous assure que l'on va souffrir. A nous de retrouver nos manches. Merci à toute la salle de m'avoir écouté.

**Yves RUELLAN, citoyen aultois, vice-président d'un club de voile et président des entrepreneurs de la région**

Bonjour. Je voulais revenir sur une remarque de Madame. On a bien compris que la décision relevait de l'Etat. Ensuite, d'après ce qu'on avait compris jusqu'à maintenant, un appel d'offres doit décider si les éoliennes seront faites ou pas par La Compagnie du Vent. En tant qu'entrepreneur de la région et citoyen, on soutiendra – on le dit très clairement – une société française. Nous savons que si ce projet doit avoir lieu, des sociétés comme WPD et peut-être des sociétés asiatiques pourraient se présenter. On n'hésite pas à l'annoncer : nous soutiendrons La Compagnie du Vent si elle doit porter ce projet, en tant que société française pour la simple et bonne raison aussi qu'en France, La Compagnie du Vent *a priori* gagnerait de l'argent. Or lorsque vous gagnez de l'argent en France, vous payez aussi beaucoup d'impôts. Messieurs, vous avez, à ce niveau-là, notre soutien.

On parle d'argent. J'ai bien compris, Monsieur, que vous êtes outré à l'idée qu'on parle d'argent et d'indemnités. Pourquoi ce projet en particulier ne devrait-il pas nous profiter, ici, à nous les Aultois ? Dans les Alpes, ont été construits des barrages EDF. Cela a permis de créer Tignes. Beaucoup plus près, à Cany-Barville, grâce à Paluel – bien ou mal, je n'ai pas à le juger à ce niveau-là – ils ont créé l'étang de Decaniel et je peux vous dire qu'aujourd'hui, les gens, dans cette zone, bénéficient de quelque chose.

J'ai lu tout à l'heure, dans les douze propositions de Monsieur Kolb, qu'il semblerait que l'intégralité de l'indemnité qui était à la base pour le développement du nautisme et de la pêche soit en train de devenir purement et simplement une indemnité pour les pêcheurs. Cela ne me gêne pas, mais que l'on ne vienne pas non plus après chercher à acheter nos communes. Soit on considère que c'est une indemnité pour la pêche, ce qui veut dire que nous, petite commune aultoise, nous n'aurons entre guillemets que la toute petite subvention que nous laisserons les grosses communes environnantes.

C'est à la commission que je souhaiterais poser une question et je serais très heureux que le 20 juillet, vous puissiez nous apporter la réponse. Pourriez-vous, Messieurs et Madame, nous présenter un tableau précis de ce que rapporteraient pour chacune de nos communes les fameux quatre autres millions ? Pour l'instant, les chiffres que l'on obtient sur les fameux 4,2 millions d'euros annuels feraient que pour une commune comme Ault, nous aurions – j'y mets toutes les réserves puisque c'est un calcul personnel – environ 170 000 euros de retombées. Je vous laisse imaginer, sur les 4,2 millions d'euros, de Cayeux jusqu'à Mers-les-Bains, grâce à un jardin de quelqu'un, la ville de Saint-Quentin-la-Motte, on se récupérerait, nous, 900 000 euros, alors que côté Seine-Maritime, c'est en millions d'euros qu'ils récupérerait le reste.

La Commission n'y est pour rien, La Compagnie du Vent n'y est non plus pour rien. Je dis très clairement que cette loi est mal faite, elle n'est pas bonne et elle est mal répartie. Pourriez-vous nous présenter ce tableau ? Je pense que c'est possible et que ce n'est pas compliqué. Pourrions-nous avoir, le 20 juillet, notre législateur local ? Il le sait. Je l'ai interpellé et je remercie une personne ici qui l'a interpellé déjà officiellement par écrit, mais je serais très heureux que Monsieur Bignon vienne nous donner sa position. Il est aujourd'hui notre Député. Il est législateur, il fait la loi, il est du côté de l'UMP. Nous serions donc très heureux que ce Monsieur vienne nous donner sa position. Merci.

**Chantal SAYARET**

Merci, Monsieur. Je redonne la parole à La Compagnie du Vent. Ensuite, on prendra trois autres questions.

Je réponds simplement en ce qui concerne la Commission Particulière du Débat Public. Je ne parle pas de la présence de tel député ou tel autre député. Je dis simplement que si une telle information en termes de retombées financières doit être donnée, il appartient à La Compagnie du Vent de la donner par rapport à son projet et non pas à la Commission. La demande sera faite, mais ce n'est pas à nous de donner cette information.

**Jean-Mathieu KOLB**

Nous serions aussi très heureux d'avoir le calcul fait par les services des impôts. Ce sont les trésoriers généraux qui devront faire au final le calcul. Je sais, pour avoir discuté avec d'autres, que l'intégration d'un critère sur la longueur de trait de côte serait par exemple envisageable. Il y a des idées et encore une fois, j'espère qu'on a montré ce soir par nos propositions que nous sommes à l'écoute. De toute façon, nous, on va sortir cet argent. C'est la taxe. Autant qu'elle serve au plus grand nombre et qu'elle soit la plus équitable possible. C'est clair et net. Comme vous l'avez bien dit, tout ne nous incombe pas. Pour autant, on sera très heureux de pouvoir soutenir les représentants locaux en vue d'une demande allant dans ce sens de la plus grande équité possible.

Je vais revenir sur le démantèlement et le béton. En mer, on est soumis à trois textes qui nous imposent un démantèlement. Quels sont-ils ? C'est d'une part le code de l'environnement qui rend le démantèlement obligatoire. Cela a encore été renforcé par le Grenelle II récemment voté qui étend la responsabilité à toutes les maisons mères. C'est La Compagnie du Vent qui est responsable, mais aussi le Groupe qui est derrière nous, GDF-SUEZ. On a aussi la loi sur l'eau. Dès qu'on installe quelque chose dans la mer ou dans un cours d'eau, la loi sur l'eau impose un démantèlement obligatoire en fin de vie. Enfin, en mer, on a un troisième texte qui est la concession d'occupation du domaine maritime. Le domaine maritime est une priorité de l'Etat qu'il ne peut pas céder, qu'il peut juste louer, pour faire simple. Il doit le récupérer le proche de son état original. C'est d'ailleurs ce qui nous impose, contrairement à l'éolien terrestre, de verser l'argent nécessaire au démantèlement tout au long de l'exploitation du site et au moment de la construction en mer. C'est lourd. On parlait tout à l'heure d'équilibre financier. C'est un point qui est important quand on fait nos simulations, je peux vous en assurer.

Si vous allez voir les éoliennes qui ont été installées par exemple en Belgique, avec des fondations béton ou si vous regardez les plans, vous verrez qu'il y a une sorte de capuchon qui est fait sous la fondation. Ce capuchon a justement pour but de permettre dans 20, 25 ou 30 ans, de pouvoir être débouchonné, éviter ainsi l'effet ventouse et enlever la fondation. Les Belges l'ont prévu et l'ont intégré dans le dimensionnement des fondations. Les plans sont là, cela a été réfléchi et pensé.

Vous faisiez mention de la Louisiane. C'est à 1 500 mètres de profondeur. Ici, on est à 15 ou 20 mètres. Ce n'est pas le même niveau ni la même technicité. J'ai vu par hasard passer cette semaine, une société anglaise qui se félicitait d'avoir obtenu le marché de démantèlement de cinq plateformes pétrolières et gazières dans la Mer du Nord. Cela devient à terme un marché. Les entreprises obtiennent des marchés pour démanteler des plateformes. Si ce projet ou d'autres se font, le démantèlement des éoliennes sera aussi peut-être un marché pour des sociétés du génie maritime. C'est important de le dire.

Quant à la Bretagne, c'est vrai qu'elle avait refusé le nucléaire, il fut un temps. Aujourd'hui, elle reste la quatrième région éolienne française, pourtant avec des conditions compliquées parce qu'il y a un habitat très dispersé et peu de place. Il y a eu des débats récents sur l'implantation de parcs *offshore* en Bretagne, ce qui a d'ailleurs conduit l'Union des industries navales bretonnes à faire un communiqué de presse pour dire que les industriels du maritime veulent de l'éolien *offshore*, qu'ils en ont besoin pour leurs marchés et qu'ils ont des idées de création d'emplois. Surtout, c'est un passage obligé pour l'avenir des énergies marines dans leur intégralité. Je viens de recevoir le communiqué de presse il y a quelques minutes. Voilà quelques témoignages que je voulais apporter.

### **Pierre LAGANDRE**

Il y avait une question importante qui concernait le coût de l'énergie qui va augmenter à cause des éoliennes. Combien coûte l'énergie éolienne ? C'est assez simple ; Vous regardez votre facture d'électricité, vous avez une ligne qui s'appelle CSPE qui signifie Contribution au Service Public de l'Electricité. En tant que consommateurs d'électricité, vous participez à plusieurs choses. Vous soutenez la continuité territoriale du tarif de l'électricité. En France, tout le monde paye l'électricité au même prix, quel que soit l'endroit où il se trouve par rapport à l'endroit où l'électricité est produite. Or chacun sait que lorsqu'on produit de l'électricité à un endroit et qu'on la transporte à l'autre bout, en principe, ceux qui sont plus loin devraient payer l'électricité plus chère parce que le coût de l'énergie à transporter devrait être intégré. Non. C'est un principe d'égalité qui a été décidé depuis longtemps par l'Etat français et qui se retrouve dans cette ligne CSPE. C'est principalement cela que vous payez dans la CSPE.

Ensuite, vous payez aussi des surcoûts d'énergies particulières comme la cogénération et les énergies renouvelables. Au total, la CSPE représente 5 % de votre facture d'électricité. L'énergie éolienne correspond à 5 % de ces 5 %. En termes plus parlants, le coût de l'énergie éolienne équivaut à 2 ou 3 centimes d'euro par foyer par an. Vous voyez que le coût n'est pas du tout insupportable pour développer une filière propre, renouvelable, inépuisable et sans déchet.

Je voulais également réagir par rapport aux propos de Monsieur Montassine qui nous fait dire que les éoliennes seraient non visibles. Monsieur Montassine, ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit. Nous n'avons jamais dit que les éoliennes seraient invisibles et qu'on ne les verrait pas. On est là pour montrer des simulations visuelles. On dit qu'on verra les éoliennes un petit peu, mais on n'a jamais dit qu'on ne les verrait pas.

### **Chantal SAYARET**

L'impact visuel est le sujet de la troisième partie. Nous pourrions encore échanger et vous reprendrez la parole. Avez-vous une autre réponse à faire avant que je redonne la parole prioritairement à ceux qui ne l'ont pas encore eue ?

### **Pierre LAGANDRE**

Non.

**Chantal SAYARET**

Monsieur, je donne la parole prioritairement à quelqu'un qui n'a pas encore pris la parole. J'ai noté que vous avez demandé la parole, mais j'ai noté aussi que je la donnerai à Monsieur qui ne s'est pas encore exprimé. Monsieur ?

**Dominique OLIVIER, responsable nationale de la CFDT, en charge du développement durable**

Bonsoir. La CFDT, comme vous le savez historiquement, a mené des combats, y compris seule, contre le tout nucléaire et pour la diversification énergétique dès les années 75. Elle a donc une certaine légitimité à parler des énergies renouvelables. J'ai été le négociateur du Grenelle de l'environnement et on a mis quasiment trois années à finaliser la loi Grenelle I et la loi Grenelle II qui vient de sortir du Parlement. On a élaboré, avec toutes les parties prenantes – les pouvoirs publics nationaux, les pouvoirs publics territoriaux, le patronat, les associations écologiques et environnementales et les syndicats de salariés – des compromis très difficiles sur des centaines et des centaines de sujets. Ces compromis concernent principalement la préservation du climat et la préservation de la biodiversité, tout cela en interaction avec les questions économiques et sociales et ce n'est pas simple.

Dans le cas qui nous intéresse, on est – c'est un paradoxe – à la fois dans des mesures qui pourraient être favorables au climat ou qui devront l'être à travers la diminution des rejets de CO<sub>2</sub>, mais qui auraient un potentiel d'atteinte à la biodiversité, c'est-à-dire à la faune ou à la flore. On a acté ces compromis et il faut, dans le mix énergétique français, une part de renouvelable et dans le renouvelable, une part d'éolien. La CFDT soutient donc les projets d'éolien en France.

Vous avez posé plusieurs fois cette question : que va-t-on laisser à nos enfants ? Il faut savoir choisir entre les maux les plus graves et des mesures qui essaient d'atténuer les inconvénients. Les maux les plus graves seraient, si on ne faisait rien, un dérèglement climatique assuré et l'impossibilité de vivre sur cette planète à la fin du siècle, sans compter les guerres à tout va à cause des migrations démographiques. Par ailleurs, ce sont des atteintes à la biodiversité très graves qui au bout du compte, affecteraient le genre humain puisque l'on est sans doute l'une des espèces les plus fragiles dans les écosystèmes.

Je reviens sur les compromis que nous avons actés. Que peut-on faire maintenant ? D'abord, on doit mettre en œuvre ces compromis. Toutes les parties se sont engagées, les syndicats se sont engagés. La CFDT s'est engagée et elle maintiendra ses engagements. Je peux vous dire que ce n'est pas facile. Nous avons des marins adhérents CFDT, nous avons des routiers adhérents CFDT qui perdront leur travail si on met les camions sur des trains, etc. On assumera nos responsabilités.

Devant tout projet, il faut identifier les inconvénients et tenter de les minorer. Je crois que c'est l'intérêt du débat public que de repérer le plus précisément possible, tous les inconvénients pour les réduire. Il faut aussi identifier, à l'opposé, les avantages, pour les faire grossir, afin que les avantages compensent le reliquat d'inconvénients.

C'est tout cet ensemble qui amène la CFDT à soutenir ce projet, mais je poserai une dernière question sur la gouvernance et le contrôle démocratique, une question qui n'a pas été posée, je crois, jusqu'à présent. Est-ce que cette gouvernance, cette participation citoyenne peut toucher le capital de l'entreprise qui gèrera le parc ? Certaines parties ont évoqué l'idée de syndicats mixtes, de coopératives, quelque chose de plus complexe qu'une société privée, comme c'est le cas

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
actuellement. Est-ce que ce contrôle démocratique peut à l'avenir toucher le capital de cette structure ? Cela nous intéresse beaucoup parce que c'est une vraie garantie pour l'avenir.

**Chantal SAYARET**

Merci. Monsieur ?

**Yves BOINET**

Merci. J'interviens toujours à titre individuel, je tiens à le préciser. Je voudrais simplement rebondir aux propos de Monsieur Ruellan. Il a dit qu'une personne a interpellé le Député Jérôme Bignon. Cette personne, c'est moi. J'ai envoyé à Jérôme Bignon l'intervention que j'ai déjà effectuée à Cayeux et que j'ai faite ce soir. Voici sa réponse. Je ne le menaçais en aucun cas.

« Cher Monsieur, merci pour votre e-mail du 20 juin. Je ne sais pas ce qui me vaut votre hostilité permanente à mon égard », alors que je n'ai aucune hostilité avec Monsieur Bignon.

**Chantal SAYARET**

C'est hors débat d'ailleurs.

**Yves BOINET**

Oui, mais je vous le dis quand même. « Je ne sais pas non plus où vous avez vu que j'étais favorable à l'éolien en mer. Je n'ai pas pris position. Contrairement à ce que vous pensez, j'essaie d'être responsable ». Cela veut dire que moi, je ne le suis pas. « Je précise que je préside l'Agence des Aires Marines Protégées et prendrai une position compatible avec les responsabilités que j'exerce ». J'admire la langue de bois.

Voilà ce que je lui ai répondu, tout simplement. « Je n'ai aucune hostilité à votre encontre, mais le poste prépondérant que vous avez en ce qui concerne la protection du littoral national fait que nous avons le droit de connaître votre position car je pense, peut-être à tort, que votre avis pèsera lourd dans la balance. Sachant que vous êtes un amoureux fou de notre côte picarde et tout particulièrement de l'ensemble de la baie de Somme, j'espère que vous préserverez les intérêts touristiques, nautiques, de la pêche, du commerce, de la plaisance et halieutiques, éléments fondamentaux du développement économique de notre côte. Je compte donc sur vous, afin de nous faire connaître dès que possible votre position. Par avance, je vous en remercie. Bien cordialement, Yves Boinet. »

**Chantal SAYARET**

Merci, Monsieur de nous livrer les secrets de votre correspondance avec Monsieur le Député, mais je pense que vous êtes suffisamment solide pour obtenir une réponse par vous-même. Madame a demandé la parole.

**Liseline LAVOINE**

Au moment où on veut parler, on ne peut pas parler et on oublie les choses que l'on pensait importantes au dit moment.

Comme je l'ai dit la dernière fois à Criel, le cri de ralliement du Grenelle de l'environnement était moins de CO<sub>2</sub> et il s'est transformé en plus de renouvelable. Plus de renouvelable, c'est plus d'industries. Je n'étais pas pour le nucléaire, on nous l'a en quelque sorte imposé au nom de l'avenir énergétique de notre pays, comme je l'ai dit et redit. Notre côte tout particulièrement a donné. Je le répète encore parce que nous avons quand même trois centrales nucléaires : Paluel, Penly et Gravelines. Si en ayant tout cela, on peut construire des piscines ou je ne sais quoi, il faut peut-être voir ce qu'il y a à côté. Il y a aussi des inconvénients dont on parle moins.

Je voulais simplement dire qu'aujourd'hui, dans ce débat, il y a quelques amoureux de la nature, quelques personnes qui semblent aimer leur côte, leur rivage, leur environnement et il y en a d'autres qui parlent beaucoup d'argent. On nous dit que l'éolien, c'est super bien. Je ne sais pas si c'est super bien, mais au niveau financier, il y a des gens comme Laurent Cabrol qui ont dit des choses qui m'ont été confirmées la semaine dernière par ces Messieurs de La Compagnie du Vent, à savoir que le nucléaire coûte bien 3 centimes d'euro le kilowatt, l'éolien terrestre 8 centimes et 2 à 3 fois le prix en mer. Non, je n'ai pas compris encore.

**Chantal SAYARET**

Ils vont répondre.

**Liseline LAVOINE**

C'est le problème. C'est de l'argent qu'on va dépenser pour faire payer plus cher et pour détruire encore plus notre patrimoine. C'est cela que je ne comprends pas. Si les Anglais sont fiers d'avoir construit dans la Tamise, moi, je ne serai pas fier si, demain, on construit le long de mon littoral, de votre littoral à tous et de tous les Français, de ces millions de personnes qui se déplacent pour admirer tout cela.

C'est quand même de l'industrie, c'est quand même de la destruction. On sait que les barges ne seront pas détruites. Encore une fois, le Préfet des Affaires Maritimes a refusé le projet pour raisons sécuritaires en 2006. Qu'est-ce qui a changé depuis ? Il y a de plus en plus de navires et non pas de moins en moins. Le dernier évènement s'est passé au large de Dieppe : 250 000 de brut *blackout*. On l'a récupéré à Boulogne avec les remorqueurs. Comme l'a dit Monsieur Devismes qui est président de la CFTC des marins, si ces choses monstrueuses arrivent, la prochaine fois, on jouera aux quilles. On jouera aux quilles, mais ce n'est pas télécommandé. Ce sont des êtres humains qui conduisent et qui barrent les navires. Ce ne sont pas des questions d'argent, ce sont des questions de vie humaine. Ce problème de vie humaine est irréversible dans le domaine environnemental ; une mort, c'est irréversible. Je ne comprends pas pourquoi La Compagnie du Vent et GDF-SUEZ seraient au-dessus de cette loi n°5, article 5, de 2005 qui s'appelle le principe de précaution qu'on a appliqué pour les avions quand il y a eu le volcan et que l'on applique pour d'autres choses. Parfois, on l'applique trop tard. Sur une plate-forme pétrolière, le principe de précaution est par exemple de mettre une vanne. La vanne marche bien et on ne donne pas d'argent pour dire si elle marche bien ou si elle ne marche pas.

Si tout est une question d'argent, à la fin, il y a des vies humaines. C'est cela qui m'interpelle. L'argent, on verra après. Le courant de l'éolien va peut-être rapporter de l'argent aux communes, mais il va coûter beaucoup d'argent à tous les Français. On n'en entend pas parler sur les chaînes publiques. C'est grave.

### **Chantal SAYARET**

Merci. La Compagnie du Vent va vous répondre. Monsieur souhaite intervenir.

### **Alain BECKER, Cayeux Citoyens**

Je voudrais faire deux remarques et poser une question. Premièrement, il ne faudrait pas que l'on transforme ce débat en débat théologique pour ou contre l'éolien. Ce n'est pas le débat. On est sur un projet qui a des caractéristiques bien spécifiques et on étudie les caractéristiques de ce projet. On n'est pas sur un débat général sur la question de l'énergie en France. C'est ma première remarque.

Deuxièmement, j'entends bien le camarade de la CFDT, mais dans quel type de politique énergétique on inclut le projet actuel ? Le projet économique actuel, ce n'est pas la diversité des productions ; c'est l'augmentation de la production de courant électrique, du point de vue de la vente. On veut produire plus de courant électrique. Il serait intéressant de voir si le projet actuel va permettre de réduire la production thermonucléaire d'électricité. Cela n'a jamais été annoncé comme un projet. Dans quel cadre sommes-nous aujourd'hui ? S'il s'agit de renforcer les qualités d'exportation d'énergie électrique de la région picarde et de la Normandie pour rentrer sur un marché européen, voire mondial, il faut l'annoncer. C'est pour cela que l'on ne peut pas raisonner si on ne sait pas dans quel type de projet on s'insère.

Il y a quand même un biais dans l'étude actuellement. On parle de 3 000 mégawatts sur l'ensemble du territoire. Vous avez dit que vous souhaitiez que la Commission Nationale soit saisie d'un plan d'ensemble d'éoliennes en mer. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. On approche un problème et on apprend dans le débat que c'est une proposition parmi d'autres puisqu'on prévoit éventuellement 3 000 mégawatts sur la côte ici. Cette question mérite d'être portée au débat public. On biaise le débat général si on n'introduit pas cette proposition de La Compagnie du Vent dans un ensemble beaucoup plus vaste.

Maintenant, je voudrais revenir sur La Compagnie du Vent en particulier. Vous n'avez aucune expérience de construction *offshore*. Comme il a été dit par Monsieur Montassine, le savoir-faire est ailleurs. De ce point de vue, quand vous allez construire, vous allez chercher à avoir les compétences qui vous manquent, ce qui est normal. Vous allez donc aller chercher les compétences là où elles sont. Ne laissons pas croire que les compétences sont actuellement ici. On va aller chercher parmi les meilleurs en Europe sur le terrain, c'est-à-dire les Allemands et les Danois. Je vous suis sur l'impact de l'emploi, à condition que vous parliez d'un impact européen. Ne laissons pas croire qu'il y aura un impact national au regard des chiffres que vous avez annoncés parce que c'est une hypothèse. Sur l'impact local de l'emploi, je demande encore plus à voir. Comme vous n'avez pas d'expérience, vous allez aller chercher légitimement ceux qui en ont le plus. Je ne crois pas que la politique d'emploi va être fondée sur le souci d'un développement local de l'emploi, mais vous allez chercher la compétence là où elle se forme. A mon avis, cela fait partie de ces débats qui sont un peu biaisés dans l'ensemble des documents qui sont avancés.

**Chantal SAYARET**

Merci. Je doute, Monsieur, que vous découvriez ce soir qu'il y a plusieurs projets dans les dossiers. Depuis le début, nous en avons parlé, nous collectivement. Pourquoi la Commission Particulière du Débat Public organise un débat sur le projet de La Compagnie du Vent ? Parce qu'elle n'a pas le choix. Ce n'est pas une découverte. La Commission Nationale du Débat Public a été saisie par une entreprise, sur un projet qui rentre dans les critères de débat et donc, elle l'organise. Certains resituent le débat dans un contexte plus large, sans doute pour poser de meilleures questions, pour donner un point de vue. Je rappelle les trois questions posées en amont. Faut-il de l'éolien en mer ? Quelles conditions sont nécessaires pour qu'il y ait éventuellement de l'éolien en mer ? Le projet de La Compagnie du Vent répond-il à ces conditions ?

Je vous propose de donner la parole à La Compagnie du Vent, et de passer ensuite à la troisième partie sur l'impact visuel dont on a déjà un peu parlé et de prendre à nouveau des questions.

**Jean-Mathieu KOLB**

Je vais répondre à la dernière question qui a été posée, puis on va aller dans le sens inverse et décroissant.

Concernant les emplois, La Compagnie du Vent est une société qui construit et exploite des éoliennes depuis vingt ans. Notre expérience, c'est sur le haut. Exploiter une éolienne en terre et en mer, c'est le même travail, sauf que parfois, la route d'accès est cabossée, voire même impossible. C'est l'un des paramètres que l'on prend en compte. En parallèle, on fait partie d'un Groupe qui s'appelle GDF-SUEZ qui d'une part, a l'expérience de mener à bien des grands projets d'infrastructure et qui d'autre part, a une expérience connue et reconnue en matière d'*offshore* gazier en Mer du Nord en particulier, mais aussi ailleurs. On travaille en contact avec des gens qui exploitent des plateformes et qui en ont construit dans le Groupe. On a donc une expérience en France. Ce sont des Français, il faut le dire. Certains nous envoient aussi des messages assez clairs et nous disent que depuis ce qui se passe en Louisiane, ils ont un peu honte de dire dans quelle branche ils travaillent et qu'ils sont contents de dire qu'ils travaillent à aider La Compagnie du Vent sur le projet éolien *offshore*. On a des messages clairs, je tenais à le préciser. L'expérience est là aussi, sur les aspects liés aux fondations et à l'exploitation.

Comme je l'ai dit, on a essayé d'aller plus loin que des ratios et des moyennes. On est allé chercher les compétences et les savoir-faire, on est allé demander à des entreprises françaises si elles étaient capables de le faire, dans les deux à trois ans qui viennent. Oui, ce sont des hypothèses, mais ce sont des chiffres qui sont bien plus précis que si on avait fait un travail de ratios, de moyennes, etc.

D'ailleurs, j'en profite pour demander si les propositions que l'on fait, notamment d'avoir ce guichet unique, vont dans le bon sens ou pas ou si on peut envisager d'autres choses. Il y a peut-être d'autres propositions à envisager, d'autres choses à faire. J'en profite puisque c'est là aussi une possibilité.

Je reviens aussi sur l'investissement citoyen. C'est important et cela a été relevé ce soir. Comme vous l'avez vu, on s'est déjà dit prêt à l'utiliser. On ne l'a pas repris dans les douze propositions parce qu'on est encore en train de travailler la chose. En France, on a malheureusement un droit des sociétés qui n'est pas très facile et qui n'est pas très en faveur de l'investissement collectif, au contraire de ce que font nos voisins européens (Danois, Espagnols, etc.). On n'a donc pas fait le choix, pour l'instant, de faire des propositions puisque nous sommes justement en train de travailler sur les possibilités juridiques que l'on pourrait mettre en place pour permettre un tel investissement

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
citoyen. Sans trahir de secret, une conférence se tient à Paris lundi sur ce sujet et quelqu'un de chez nous y va pour approfondir cette idée. Voilà pourquoi nous ne l'avons pas mis pour l'instant dans les propositions.

**Chantal SAYARET**

Vous travailler dans ce sens-là. C'est ce que vous répondez à monsieur.

**Paul NEAU**

Moi, je vais répondre à deux questions. Dans quel cadre énergétique nous situons-nous ? Aujourd'hui, on est dans le cadre du paquet Energie Climat, vu à l'échelle européenne, avec le 3 fois 20 ou le 4 fois 20, c'est-à-dire un objectif de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> et une part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie. La France a décidé qu'elle devait atteindre non pas 23 % d'énergies renouvelables, mais 20 %. Voilà le cadre de développement de l'énergie.

Concernant le prix des kilowattheures, le prix d'achat du kilowattheure éolien en mer est de 13 centimes d'euro. C'est le tarif de base. Le tarif d'achat du kilowattheure éolien sur terre est de 8 centimes d'euro. Ce que j'ai entendu dans les différents débats, c'est que le prix du kilowattheure qui sortirait de l'EPR est de 5 à 6 centimes d'euro. Les prix sont donc différents, mais aujourd'hui, la filière éolienne se lance. Il y a donc des coûts liés au développement de cette filière. Le prix est donc plus élevé. Comme il a été précisé précédemment, c'est au travers de la CSPE que l'on finance le développement. C'est le consommateur d'électricité qui le paye et non pas le contribuable. C'est donc quelque chose qui est égalitaire parce que c'est le consommateur d'électricité qui le paye et non pas le contribuable.

**Chantal SAYARET**

Vous n'avez pas d'autres réponses à donner. On va profiter de la pénombre et de cette très belle vue pour que La Compagnie du Vent nous parle de l'impact visuel à partir d'Ault puisqu'on fait le tour des communes. Il y a sans doute encore beaucoup de questions à poser. Il y aura quelques questions après la présentation et je vous rappelle qu'il y a encore d'autres réunions auxquelles je vous convierai bien volontiers parce que l'heure est un peu dépassée, mais je ne veux pas décourager votre dynamisme républicain.

## **Débat sur le projet de La Compagnie du Vent**

### **Présentation des impacts locaux du projet**

**Paul NEAU, bureau d'études ABIÉS**

Je suis responsable d'un bureau d'études qui s'appelle ABIÉS. C'est un bureau d'études qui travaille sur les questions d'énergie et d'environnement. Nous sommes treize personnes. Notre

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
métier de base est de faire des études d'impact sur l'environnement, des expertises sur la faune et la flore et des expertises paysagères. On travaille sur la planification. Où implanter les éoliennes ? Notre expérience est reconnue. On a eu l'occasion de travailler pour l'ADEME et de rédiger *Le guide du développeur de parcs éoliens* pour essayer de dire aux développeurs de parcs éoliens comment faire un bon projet de parc éolien. Pour le compte et avec le Ministère de l'Ecologie, on a travaillé sur *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* qui dit comment essayer de faire de bonnes études d'impact sur les parcs éoliens.

Je vais vous donner des éléments sur la visibilité des éoliennes, des éléments sur les simulations et photomontages et quelques résultats.

La perception des éoliennes dépend de leur visibilité. Le mot « visibilité » est revenu de nombreuses fois. Cette perception est aussi personnelle. J'ai entendu plusieurs fois le terme « subjectif ». Cette perception dépend de la culture de chacun, de l'histoire de chacun, de l'histoire énergétique, de l'histoire culturelle. Elle dépend du lien avec le lieu et avec le paysage et elle dépend aussi de l'utilité accordée à l'objet. Selon que l'on pense qu'une éolienne est utile ou inutile, on ne va pas percevoir l'éolienne de la même manière. Notre travail, en tant que bureau d'études d'impact, est d'essayer de donner des éléments objectifs sur cet impact visuel et notre outil privilégié est l'étude d'impact sur l'environnement.

De manière générale, je vais essayer de donner des éléments sur la visibilité. On peut débattre aussi sur l'esthétique, mais je vais d'abord vous donner des éléments sur la visibilité. Les éoliennes envisagées ici feraient 150 mètres à leur point haut. A 14 kilomètres, une éolienne qui mesure 150 mètres de haut est l'équivalent d'une allumette d'un centimètre placée à un mètre de l'œil. C'est une donnée géométrique et je dirais que c'est un fait. Je vais essayer de vous donner des éléments pour vous montrer comment nous travaillons sur cet aspect-là. Sur cette courbe, vous voyez la hauteur apparente d'une éolienne en centimètres à un mètre de l'œil, à 5, 10, 15, 20 kilomètres. On voit qu'à 14 kilomètres, c'est l'équivalent d'un centimètre à un mètre de l'œil. C'est le premier élément sur la visibilité des éoliennes.

Deuxièmement, la visibilité va dépendre de la taille des éoliennes et de l'orientation des pales. J'ai ici une maquette d'éolienne pour montrer cet élément. Comme vous le savez, une éolienne, c'est une tour, un rotor et une nacelle et elle va s'orienter en fonction du vent. Selon qu'on aperçoit l'éolienne de face ou de profil, la visibilité n'est pas du tout la même. Il se trouve qu'ici, étant donné la direction des vents dominants, c'est un élément qui va intervenir de manière importante.

On parle également de la rugosité de la mer qui est plus douce que la rugosité sur terre. On a donc besoin des tours qui sont proportionnellement plus basses. Ici, on a une tour qui fait 87 mètres de haut par rapport à une pale qui fait 63 mètres de long. Sur terre, la même éolienne serait plus haute de tour. C'est une caractéristique qui est liée à la rugosité et au régime de vent sur mer.

L'éolienne est un objet qui est filiforme. C'est un objet qui est relativement mince. Une éolienne fait environ 5 mètres de large sur 80 mètres de haut. C'est un objet qui est fin. Selon l'éclairage, il va donc apparaître de manière différente. Comme on le voit sur ces illustrations, selon qu'elle est éclairée à contre-jour le matin ou le midi de face, sa couleur apparente va être très différente. On montre ici que la couleur de l'éolienne va beaucoup varier tout au long de la journée. C'est aussi une difficulté pour nous. Dans un dossier, on va présenter un photomontage qui est l'une de ces représentations parce que tout au long de la journée, l'apparence va changer.

Un autre élément qui est aussi très important dans la perception des éoliennes tient dans la couleur de l'arrière-plan. Les éoliennes sont globalement plutôt blanches. Si l'arrière-plan est laiteux, bleu

foncé ou bleu clair, l'éolienne ne va pas se voir du tout de la même manière. C'est un autre élément qui intervient dans cette visibilité. J'essaie de donner des éléments géométriques et des éléments objectifs par rapport à cette visibilité. C'est un autre élément qui intervient dans l'apparence des éoliennes.

Un autre élément qui intervient, c'est la couleur de l'éolienne. Va-t-elle être blanche ou grise ? Sur cette maquette, l'éolienne est plutôt grise. On a présenté ici un nuancier de couleurs, avec des blancs, des gris et des noirs. Il est évident que les éoliennes ne seront pas noires, mais les éoliennes peuvent être plus foncées et donc moins visibles, pour minimiser les impacts. On pense qu'il y a une possibilité de négociation, notamment avec l'aviation civile, pour que les éoliennes soient moins blanches, ce qui pourrait être assez logique, mais elles ne seront jamais très sombres ni noires.

Un autre élément qui intervient pour les éoliennes en mer lorsqu'elles sont loin des côtes, c'est la rotondité du globe terrestre. Pour un observateur qui est placé sur une plage, 6,5 mètres d'une éolienne de 150 mètres de hauteur disparaissent lorsque celle-ci est à 14 kilomètres des côtes. Lorsqu'elle est à 30 kilomètres des côtes, 45 mètres de l'éolienne disparaissent. Cette rotondité de la terre est un élément supplémentaire qui peut intervenir davantage selon l'éloignement.

Un autre élément qui intervient et qui se rajoute à tout ce que j'ai dit précédemment, c'est la transparence de l'air. On dispose de données de Météo France qui ont été relevées à Dieppe toutes les trois heures, depuis un certain nombre d'années, sur la transparence de l'air et la visibilité à longue distance. On a donc des données de visibilité en fonction de l'éloignement et le pourcentage du temps. Lorsqu'on le traduit par rapport à Ault qui serait à 16 kilomètres des premières éoliennes, selon ce seul critère de transparence, le parc éolien serait visible 34 % du temps, soit environ un jour sur trois, sans prendre en compte les autres critères. Au Hourdel qui est à 20 kilomètres, ce ne serait que 15 % du temps, soit un jour par semaine. Cette notion de transparence est un autre élément qui intervient. On ne dit pas que l'on ne verra pas les éoliennes, mais on donne des éléments pour apprécier comment on les verra et combien de temps on les apercevra.

La visibilité des éoliennes est aussi fonction de l'agencement des éoliennes. Les éoliennes sont *a priori* disposées de manière géométrique, pour des raisons aérodynamiques, pour qu'elles se gênent moins les unes des autres en termes de sillage. On a une photo en bas d'un parc éolien en mer où les éoliennes sont organisées en ligne. Si les éoliennes apparaissent en ligne, leur présence visuelle est moindre. C'est donc un autre élément sur lequel on peut jouer pour minimiser cet impact. On essaye d'avoir une certaine harmonie visuelle, d'avoir des alignements plutôt que des bouquets désordonnés.

Notre objectif, en tant que bureau d'études, est d'essayer de minimiser cet impact visuel. L'un des impacts est le balisage. Pour des raisons de sécurité maritime et de sécurité aéronautique, les éoliennes doivent être balisées, mais le balisage n'est pas un éclairage. Les modalités du balisage seront déterminées par ce que l'on appelle une Grande Commission Nautique. Des propositions seront certainement faites par La Compagnie du Vent, mais c'est cette Grande Commission Nautique qui décidera. L'objectif du balisage maritime est qu'il soit vu par les marins. On a ici, sur cette photo, un exemple de balisage. C'est un bas de tour qui est jaune et un feu qui est disposé dessus à une quinzaine de mètres au-dessus de la mer. Toutes les éoliennes ne sont pas équipées de ce dispositif, mais seulement les éoliennes d'angle et une partie des éoliennes du pourtour. En ce qui concerne le balisage aéronautique, aujourd'hui, il n'y a pas de règles applicables aux éoliennes en mer. Il existe seulement des règles de balisage pour les éoliennes sur terre. On espère que la DGAC, la Direction Générale de l'Aviation Civile, appliquera ce qui se fait dans d'autres pays où il y a des balisages plutôt légers qui ne concernent qu'une partie des éoliennes.

Je vais maintenant vous présenter des exemples de photomontages. Je pourrais réexpliquer comment on les fait. C'est quelque chose que l'on fait depuis toujours. On fait des simulations visuelles depuis une quinzaine d'années. On essaye d'avoir un retour d'expérience et on essaye de ne pas se tromper. On a cet exemple du parc éolien d'Horns Rev au Danemark qui est à 14 kilomètres des côtes. Vous voyez la simulation qui a été faite avant la construction du parc éolien et va apparaître le parc éolien construit, tel qu'il a été photographié il y a quelque temps. Vous voyez le parc éolien simulé et le parc éolien construit. Globalement, on s'aperçoit que la hauteur apparente des éoliennes était bien calculée par le logiciel et que cela correspond globalement à ce qui avait été estimé, même s'il y a des choses qui peuvent varier. On a des outils qui sont performants, qui permettent d'estimer la visibilité des éoliennes, même si c'est compliqué parce que cela varie tout au long de la journée.

Sur l'illustration suivante, à gauche, vous avez la photo de ce parc éolien et une simulation visuelle qui a été faite depuis Cayeux, où on est environ à la même distance. On sait qu'aujourd'hui, l'apparence du parc éolien d'Horns Rev peut être transposée à Cayeux. Il y aura d'autres simulations. Il y a un impact. On essaie d'avoir des outils pour le présenter et on sait qu'ils ont une certaine précision.

Je vais continuer avec la présentation sur le patrimoine protégé. Notre travail est de prendre en compte les enjeux du paysage. On va regarder quels sont les endroits qui sont protégés, les endroits qui sont habités. Notre approche paysagère va tenir compte de tout cela. Ici, localement, le principal lieu emblématique, c'est la baie de Somme qui est à plus d'une vingtaine de kilomètres. Je vais y revenir. Sur cette illustration, on a ici le projet d'éoliennes et il a été fixé de se mettre à 14 kilomètres des côtes. Je vais détailler les cercles : de 0 à 5 kilomètres, de 5 à 10 kilomètres, de 10 à 15 kilomètres, de 15 à 20 kilomètres, de 20 à 25 kilomètres et de 25 à 30 kilomètres. On voit que la baie de Somme est en moyenne à plus de 20 kilomètres. Ici, on est environ à 16 kilomètres. Ce sont des éléments sur l'éloignement des projets, en sachant que l'on est ici dans des eaux de profondeur moyenne d'environ 16 mètres.

On a ici une illustration pour essayer de vous préciser ce que sont ces 14 kilomètres depuis Ault. Cela correspond à ce cercle vert. Vous avez la représentation des éloignements de différents parcs éoliens qui existent aujourd'hui. Que représentent 14 kilomètres par rapport à des parcs que vous devez connaître mieux que moi ? Je connais celui de Méneslies qui est à 5 kilomètres, celui de Criel qui est à 12,5 kilomètres. Cela vous donne un élément de comparaison pour bien situer ce que sont 12, 13 ou 14 kilomètres. C'est un élément pour situer ce à quoi correspond un éloignement kilomètres qui est l'éloignement minimum appliqué au parc éolien de toute la côte.

On va maintenant vous présenter un film panoramique qui a été fait depuis ce principe. C'est une photo-vidéo qui balaye le panoramique. Un logiciel y a dessiné et implanté des éoliennes et il les fait tourner. Ici, elle est faite depuis le Bois de Cise, très précisément. Le film a été réalisé le 19 mai à 15 heures 45. La distance de l'éolienne la plus proche est de 15 kilomètres. Vous voyez le lieu depuis lequel la simulation a été faite, en sachant que d'autres simulations ont été faites depuis d'autres endroits de la côte, qu'elles ont été présentées à d'autres moments, lors de d'autres réunions publiques et qu'elles sont disponibles sur le site web du débat public.

On a cette vision panoramique. Vous voyez le détail. On n'est pas sur la plage, on est en hauteur. On aperçoit ici les premières éoliennes. Comme elles sont plutôt à contre-jour, à cette heure de la journée, elles apparaissent plutôt sombres. On pourra présenter cette simulation plusieurs fois. Celles-ci apparaissent blanches, selon la manière dont elles sont éclairées. Ensuite, le panoramique se poursuit.

On a une autre simulation depuis Criel qui fait un *zoom* sur le parc éolien. Elle est faite depuis la route de la plage à Criel. On est un peu plus près, à 14 kilomètres. Cette simulation a été faite le même jour, vers 17 heures. Depuis la route de la plage, on a cette vision panoramique. On voit les premières éoliennes qui apparaissent. On fait un *zoom* pour montrer ce à quoi elles correspondent. C'est ce à quoi on pense, à travers les outils dont on dispose et qui sont assez performants ; ça correspondra à la visibilité du parc éolien des deux côtes.

## **Chantal SAYARET**

Il se fait tard. Il y a d'autres réunions qui sont prévues. Je sais qu'il y a encore beaucoup de questions. Toutefois, je vous propose de prendre trois interventions.

## **Echanges avec le public**

### **Jean-Marc HOEBLICH, association pour le littoral picard et la baie de Somme, géographe**

Vous nous montrez les simulations, on peut les critiquer, mais elles sont intéressantes malgré tout. Elles donnent une idée. Néanmoins, en Commission des Sites, nous avons demandé à ce que dans les prochains projets, on fasse une animation des éoliennes. Vous avez démontré que l'éclairage joue énormément et change au cours de la journée. Tout le monde est d'accord. Il faut aussi rajouter que lorsque les pales tournent, les éoliennes sont nettement plus visibles. C'est une première chose.

Mon deuxième point concerne plutôt l'aspect technico-industriel, ludique, etc. Je suis d'accord avec le fait que les éoliennes soient porteuses de développement durable, mais fait-on l'association de production d'énergie et de consommation ? Lorsqu'on voit une ligne à haute tension, on sait qu'elle transporte de l'électricité qui vient chez nous. Si on n'a pas le nez sur une centrale nucléaire, on n'a pas l'idée qu'elle apporte de l'énergie. Dans le cas du littoral, ici, on ne peut pas faire l'association parce que c'est trop loin, mais on les voit quand même. Cela pose problème.

Ensuite, il y a un problème d'identité. Le phare est un signal dans le paysage, il sert à la navigation. On le voit, on voit le bateau et on voit d'où vient le signal. Dans le cas des éoliennes, ce n'est pas la même chose. Le phare est un objet unique. On dit d'ailleurs que telle maison est à droite du phare, à gauche, etc. Là, on a une masse d'éoliennes. On ne parle donc plus d'identité, de phare, de signal dans le paysage. C'est véritablement un espace industriel. Beaucoup de personnes pensent comme moi que le littoral picard est un espace naturel, construit par l'Homme. Le phare est construit par l'Homme. Il y a donc un hiatus entre un espace naturel construit par l'Homme et ces éoliennes qui sont des machines industrielles.

Pour être très clair, je vous donnerai l'exemple de la centrale de Penly. Personne ne dit que c'est un admirable objet dans le paysage des falaises. On a eu beau lui donner une couleur, on la voit et elle est toujours encore perçue actuellement comme une verrue dans le paysage, même si elle est utile. La question est donc de savoir : doit-on mettre une telle masse visible, mal visible que l'on verra tourner ? Lors de la dernière réunion, je disais que l'on verra ces moulins tourner au-dessus de

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Troisième réunion de proximité CPDP  
l'eau, un peu de la taille d'une fourmi. Cela n'aura aucune signification, si ce n'est quelque chose qui nuit à l'ensemble du paysage.

**Chantal SAYARET**

Merci, Monsieur. Qui demande la parole ? Madame ?

**Jeanine BOURGAU, Le Crottoy**

Il ne me semble pas avoir entendu de réponse concernant le bénéfice énergétique de cette entreprise. Est-ce que vous pourriez nous dire combien coûte une éolienne en énergie pour la production, pour le transport et ce qu'elle va apporter sur une durée de vingt ans puisqu'au bout de vingt ans, il faudra éventuellement soit la supprimer soit en mettre une nouvelle ? Avez-vous calculé le coût de cette opération pour voir si la différence est intéressante, en énergie renouvelable ?

**Chantal SAYARET**

Merci, Madame. Il y avait une troisième question. Monsieur ? On passera ensuite aux réponses.

**Jean-Claude NICOLAS, habitant du Tréport**

J'ai la chance d'habiter face à la mer et lors de la réunion de Criel, je vous avais invité à venir chez moi pour voir comment on voit Cayeux de la place de l'église du Tréport. Entre Le Tréport et Cayeux, il y a 14 kilomètres. Je renouvelle ce que je vous ai dit la dernière fois. Sur le front de mer de Cayeux, il y a des maisons avec des pignons jaunes que l'on voit pratiquement tout le temps. Je pense que les pignons font une dizaine de mètres de hauteur, à comparer aux 150 ou 100 mètres des poteaux des éoliennes. Je vous garantis que l'on voit bien les pignons. Je renouvelle mon invitation. Venez chez moi. Je rajouterai qu'aujourd'hui, du Tréport, on voyait l'autre côté de l'embouchure de la baie de Somme. On voit quand même très loin et on voit très bien très loin, même sans jumelles et sans autre appareil.

Vous avez sans doute remarqué qu'entre Varengeville et Ault, il n'y a pas que du plat. Il y a aussi des falaises. Je ne sais pas ce que va donner votre formule sur la rotondité de la terre. Sur une hauteur de cent mètres, on verra très bien les éoliennes. Il n'y aura pas d'omission du pied de l'éolienne.

Enfin, je ne doute pas que le logiciel que vous utilisez soit performant, mais on lui rentre des données et on lui donne des paramètres pour le faire marcher. Je ne peux pas vérifier que vos paramètres et vos données sont fiables ou exactes.

**Chantal SAYARET**

Merci, Monsieur. L'invitation que vous lanciez, la lanciez-vous à la Commission ou à La Compagnie du Vent ?

**Jean-Claude NICOLAS**

A La Compagnie du Vent.

**Chantal SAYARET**

Quand vous parlez de la rotondité, ne vous adressez surtout pas à moi, adressez-vous à La Compagnie du Vent. La Compagnie du Vent nous répond assez brièvement parce qu'il se fait tard.

**Paul NEAU**

Sur l'animation des éoliennes, je l'ai noté. Je préciserai qu'à une certaine distance, on voit moins si une éolienne tourne. Je rajouterai aussi un autre élément qui est important, à savoir que plus une éolienne est grande, plus elle tourne lentement. Vous avez vu par ici des plus petites éoliennes. Elles tournent plus vite. Plus elles sont grandes, plus elles tournent lentement. C'est un élément de la visibilité qui fait que c'est éventuellement un peu moins impactant.

Monsieur disait qu'on ne fait pas l'association entre les éoliennes et la consommation d'énergie. On peut communiquer, au sens général du terme, en disant que c'est bien de produire de l'électricité d'origine renouvelable, mais que c'est encore mieux de faire des économies. Dans les retombées de la taxe qui va avec le projet éolien, il y a des moyens financiers pour promouvoir la maîtrise de l'énergie.

Concernant la visibilité des éoliennes, vous comparez par rapport à un objet qui est plus petit. J'insisterai sur le fait que l'éolienne reste un objet qui est relativement fin puisqu'il fait cinq à six mètres de large. En plus, il est rond.

Je rajouterai également qu'il y a sur le site internet, un film qui a été fait par la CPDP à 14 kilomètres d'ici pour voir la hauteur des falaises.

**Chantal SAYARET**

Répondez aux questions.

**Paul NEAU**

C'est pour répondre sur cet aspect relatif à la visibilité.

Enfin, concernant le temps de remboursement énergétique dont vous parliez, Madame, on pourra avoir une réponse plus officielle, mais à ma connaissance, il faut moins d'une année pour que l'éolienne rembourse l'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication. L'ordre de grandeur que l'on a sur terre est de moins d'un an. En mer, c'est à peu près le même ordre de grandeur. Il faut en gros un an pour que l'éolienne rembourse l'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication et qui sera nécessaire à son démantèlement. C'est à peu près l'ordre de grandeur, mais on pourra donner une réponse plus précise lors d'une autre réunion. Sur terre, le calcul a été fait et le temps descend jusqu'à six mois.

**Chantal SAYARET**

Merci beaucoup. Une petite information. Il y a, à la sortie de la salle, dans la pénombre de la soirée, d'une luminosité merveilleuse, une personne professionnelle de la caméra, qui vous attend pour que vous puissiez, si vous le souhaitez, témoigner de votre opinion sur ce projet. Cette personne rejoint le fond de la salle. Elle est facile à reconnaître avec une énorme caméra. N'hésitez pas à vous arrêter.

Des petits papiers vous sont distribués, tant pour poser des questions par écrit que pour évaluer le débat. Certes, beaucoup de questions restent à poser et d'autres idées sont à venir. Je vous rappelle qu'il reste deux réunions publiques, avant celle de clôture. Je vous remercie de votre participation et de votre écoute et je vous souhaite une très bonne soirée. A bientôt.